



Rapport Climat et Durabilité 2021

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Le présent Rapport répond aux exigences de l'Article 29 de la Loi Énergie Climat et aux recommandations de Task Force on Climate-related Financial Disclosures (Rapport TCFD)

Sommaire

Avant-propos	3
L'année 2021 en bref	4
1. Une gouvernance dédiée à l'investissement responsable	5
2. Agir en investisseur responsable : approche & stratégie	12
3. Identification et gestion des risques ESG	27
4. Focus sur la stratégie d'Amundi en matière de lutte contre le changement climatique et la biodiversité	35
Note méthodologique	47
Tables de correspondance	50

Documents clé en matière d'ESG via [le lien suivant](#) :

- Politique d'investissement responsable
- Amundi's EU Sustainable Finance Regulations Statement
- Document Universel d'Enregistrement 2021
- Rapport intégré 2021
- Politique de Vote 2022 & Amundi's Shareholder Engagement Priorities in 2021
- Amundi Engagement Report 2021
- Rapport sur les votes 2021

Avant-propos

Jean-Jacques Barbéris,

Directeur du pôle Clients institutionnels et *corporate* et ESG

En avril dernier paraissait le troisième et dernier volet du sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Après avoir dressé l'état des lieux de la crise climatique et analysé les impacts du changement climatique, ce dernier volet est consacré aux solutions. Dans ce rapport, le groupe d'experts souligne l'urgence d'une action radicale dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les géographies. Il explore notamment le rôle que peut et doit jouer la finance dans l'atteinte de l'objectif collectif de neutralité carbone à horizon 2050, un rôle qu'il juge « critique ».

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont au cœur de l'histoire de croissance d'Amundi depuis sa création. Ainsi, l'investissement responsable est l'un de nos piliers fondateurs, reflétant trois convictions fondamentales :

- Face aux grands défis auxquels notre monde et notre société sont confrontés, les acteurs économiques et financiers ont une forte responsabilité envers la société et l'environnement.
- L'intégration de l'ESG dans les décisions d'investissement est un catalyseur de performance financière à long terme.
- L'accélération de notre ambition ESG est le premier levier de croissance d'Amundi au niveau mondial.

Ces convictions se traduisent par une stratégie d'investissement responsable claire qui s'articule autour de plusieurs axes complémentaires, allant de l'intégration de l'analyse ESG dans notre processus d'investissement, du développement d'une offre responsable, à la mise en œuvre d'une politique d'engagement et de vote active, ou encore à la participation aux réflexions collectives.

Cette année encore, Amundi est heureuse de présenter son Rapport Climat et Durabilité, qui a vocation à rendre compte de notre stratégie et du dispositif opérationnel mis en place pour permettre son déploiement. Dans la continuité des engagements que nous avons pris, il nous semble fondamental d'apporter à nos parties prenantes de la transparence sur nos actions et les résultats associés.

Loin de se limiter à faire le bilan de l'année 2021, nous avons souhaité proposer un rapport résolument tourné vers l'avenir, qui évoque les engagements et perspectives d'évolution d'Amundi en matière d'investissement responsable. L'investissement responsable a constitué la pierre angulaire de notre développement depuis 10 ans, il restera au cœur de notre histoire de croissance pour les années en venir. C'est tout le sens du Plan sociétal « Ambition 2025 » présenté en décembre 2021.

Cette année, en application des dispositions de l'Article 29 de la Loi Énergie Climat, nous avons porté une attention particulière aux thématiques du changement climatique et de la biodiversité. Dans ces domaines, il est crucial de pouvoir mesurer l'impact des entreprises et des projets, un exercice qui reste complexe en raison du manque de données complètes et fiables, notamment sur le sujet de la biodiversité. L'impulsion apportée par les nouvelles réglementations française et européenne, ainsi que le développement d'initiatives volontaires telles que la *Net Zero Asset Managers Initiative* et *Finance for Biodiversity*, montrent bien que les acteurs financiers peuvent et doivent faire partie de la solution. Forte des progrès déjà réalisés, Amundi est résolument engagée à relever ces défis et à réaffirmer sa responsabilité envers l'environnement et la société.

Je vous souhaite une bonne lecture.

L'année 2021 en bref



847 Mds €

d'encours en investissement responsable¹



780 Mds €

d'encours classés sous les articles 8 et 9 de la réglementation SFDR²



10 millions

de données brutes ESG intégrées, chaque mois, par les équipes d'Amundi



13 500 émetteurs

couverts par la méthodologie d'évaluation ESG d'Amundi ESG à fin 2021



100%

des fonds ouverts intégrant un objectif de performance ESG (lorsque c'est techniquement possible)



95 Mds €

d'encours en investissement responsable en gestion passive



34,8 Mds €

d'encours dédiés aux initiatives spécifiques favorisant la transition énergétique ou la cohésion sociale

1. Données Amundi au 31/12/2021.

2. La liste complète des fonds ouverts qui entrent dans le périmètre du présent rapport est disponible sur le site Internet d'Amundi sur [le lien suivant](#). La liste des fonds dédiés et mandats est disponible sur demande.

1 Une gouvernance dédiée à l'investissement responsable

Leader européen de la gestion d'actifs avec près de 2 064 milliards d'euros d'encours sous gestion au 31 décembre 2021, Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs. Son approche consiste à la fois à intégrer dans ses stratégies de gestion, au-delà de l'analyse financière traditionnelle, des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) mais aussi à s'engager en faveur d'une transition environnementale juste et inclusive.

L'investissement responsable constitue ainsi un pilier fondamental de sa gestion, et plus largement de son fonctionnement, ce qui se reflète à plusieurs niveaux dans la structure de gouvernance du groupe.

1.1. Gouvernance d'Amundi relativement à l'investissement responsable

Parce qu'agir en tant qu'établissement financier responsable représente un engagement essentiel de la stratégie d'Amundi, la structure de gouvernance intègre désormais les enjeux liés à une gestion responsable. Les responsabilités liées à la réalisation de ses objectifs ESG - notamment climatiques - se reflètent notamment dans les instances de supervision et de direction, ainsi que dans le mode de fonctionnement des organes de gouvernance.

1.1.1. Cadre général

La stratégie d'investissement responsable est discutée au plus haut niveau et est régie par des comités dédiés rattachés au Conseil d'Administration et à la Direction Générale. Ces instances de gouvernance sont amenées à interagir entre elles, mais également avec les différentes lignes métiers (au premier rang desquelles l'équipe Investissement Responsable) qui travaillent sur ces sujets.

La gouvernance des enjeux ESG et climatiques au sein d'Amundi



1.1.2. Supervision de la stratégie d'investissement responsable par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (1)

Le rôle du Conseil est celui d'un Conseil d'Administration de Société anonyme de droit français. Conformément à l'article L 225-35 du Code de commerce, il « *détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux, environnementaux [...] de son activité. [...].* ».

Les missions du Conseil d'Administration ont trait à la définition des orientations stratégiques de l'activité d'Amundi, en veillant à la mise en œuvre opérationnelle de ces orientations par la Direction Générale.

Ainsi, le Conseil d'Administration nomme le ou les dirigeants mandataires sociaux chargés de mettre en œuvre les orientations et les mesures décidées en amont, il se charge d'arrêter les comptes, de convoquer l'Assemblée Générale et enfin, de proposer le dividende annuel. Il s'appuie sur cinq comités spécialisés chargés d'approfondir les travaux d'analyse :

- Conseil Stratégie et RSE ;
- Comité des Risques ;
- Comité des Rémunérations ;
- Comité des Nominations ;
- Comité d'Audit.

Les missions du Conseil d'Administration s'entendent sous réserve des pouvoirs qui lui sont expressément attribués et dans la limite de l'objet social. Il se saisit avant toute chose des questions intéressant la bonne marche, l'évolution saine et propice, ainsi que l'avenir d'Amundi afin de promouvoir une création de valeur durable pour ses actionnaires et l'ensemble de ses parties prenantes.

Ainsi, la stratégie d'investissement responsable entre pleinement dans le périmètre de ses réflexions et décisions dans la mesure où il s'agit d'une priorité stratégique pour le Groupe Amundi. Ce rôle est explicitement décrit dans l'Article 2 de son Règlement intérieur puisqu'il « *examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence* ». Le Conseil d'Admin-

istration veille par ailleurs à ce qu'Amundi remplisse son rôle d'acteur financier responsable.

Pour cela, il peut notamment s'appuyer sur six de ses membres disposant d'expertise sur les enjeux environnementaux et sociaux.

Les biographies et compétences des administrateurs sont détaillées dans la section 2.2 de l'URD 2021 intitulée « Présentation individuelle des administrateurs et du censeur ».

Les membres ont été sensibilisés en 2020 et 2021 à la politique d'engagement d'Amundi et à l'enjeu de neutralité carbone (« net zero »). Soucieux de développer leurs compétences en la matière, ils bénéficieront à l'avenir d'une session annuelle de formation sur la thématique du climat. De façon trimestrielle, les progrès réalisés concernant la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable sont discutés. Le Conseil d'Administration approuve chaque année le rapport RSE, qui constitue le chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel, dans lequel sont énumérées les mesures de l'année précédente relatives à la stratégie d'investissement responsable et sa mise en œuvre. Enfin, au moins une réunion par an du Conseil est consacrée à la stratégie de l'entreprise dont l'ESG fait partie intégrante.

En 2021, le Conseil d'Administration a ainsi traité des sujets suivants :

- L'adhésion d'Amundi à l'initiative *Net Zero Asset Managers*³ ;
- Le nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » traduisant un triple objectif en matière d'investissement responsable ;
- Le choix de soumettre à la prochaine Assemblée des actionnaires une résolution « *Say on Climate* ».

Le Comité Stratégique et RSE (2)

En matière d'investissement responsable, le Conseil d'Administration peut s'appuyer sur les travaux du Comité Stratégique et RSE. En vertu de l'article 4.6 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, ce dernier a pour mission d'approfondir la réflexion stratégique du Groupe dans ses différents métiers, en France et à l'international. Composé de trois membres, il examine, au moins annuellement, les actions conduites par le Groupe en matière de RSE et d'investissement responsable. À la demande du comité, la direction de l'investissement responsable ou d'autres intervenants ponctuels peuvent être amenés à participer à

3. Littéralement, « Gérant d'actifs neutres en carbone ». Cette initiative internationale regroupe des gérants d'actifs ayant pris l'engagement de soutenir l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 au niveau mondial.

certaines réunions du Comité Stratégique et RSE. Les travaux et avis du Comité Stratégique et de la RSE sont rapportés au Conseil d'Administration par le Président du comité ou par un membre du comité désigné par celui-ci.

L'implication des autres comités sur les sujets d'investissement responsable

Le Comité des Risques (3)

Le Comité des Risques examine la stratégie en matière de risques, notamment financiers, extra-financiers, opérationnels et de non-conformité.

Au titre de l'Article 4 du Règlement intérieur du Conseil d'Administration d'Amundi, le Comité des Risques a notamment pour rôle de « *veiller au respect des conditions de mise en œuvre de la stratégie risque adoptée par le Conseil, en ce compris le suivi des engagements pris par la société en tant qu'acteur financier responsable, dans les domaines sociaux et environnementaux* ».

Au cours de l'année 2021, le comité a notamment émis des recommandations dans le cadre de la stratégie risques décidée par le Conseil, notamment le suivi des engagements environnementaux, sociaux, de gouvernance et de climat.

Le Comité des Rémunérations (4)

Le Comité des Rémunérations propose au Conseil la politique de rémunération et en vérifie la conformité.

Il est amené, *via* son rôle dans la définition de l'ensemble des éléments de rémunération et avantages des dirigeants mandataires sociaux, à travailler sur les enjeux ESG et climatiques pour les intégrer dans les structurations de rémunération. L'article 4 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration d'Amundi précise à ce titre que le Comité des Rémunérations « *analyse la politique de rémunération et sa mise en œuvre au regard des enjeux sociaux et environnementaux* ».

Ainsi, au cours de l'année 2021, le Comité a émis une recommandation après étude de la politique de rémunération applicable en 2021, a analysé la mise en œuvre de la politique de rémunération 2020, mise au regard des résultats obtenus, y compris en y intégrant les enjeux ESG et climatiques. Il a également émis une recommandation d'orientations dans la politique de mixité d'Amundi, au regard de l'étude du rapport sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Le Comité des Nominations (5)

Le Comité des Nominations propose ou émet des avis sur la nomination des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

Il a notamment pour rôle d'« *évaluer annuellement l'équilibre et la diversité des connaissances, compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil mais également la structure, la taille, la composition et l'efficacité des travaux du Conseil et lui soumettre toutes recommandations utiles* ». En ce sens, il s'attache à prendre en compte les dimensions environnementales et sociales dans l'analyse des compétences nécessaires.

Il doit également « *fixer un objectif à atteindre pour que les hommes et les femmes soient représentés de façon équilibrée et élaborer une politique visant à atteindre cet objectif* ».

1.1.3. Rôle et expertise de la direction dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable

Le rôle des mandataires sociaux et des instances de direction est essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable du Groupe. La Directrice générale est ainsi assistée dans l'exercice de ses missions générales par deux instances de direction : un Comité de Direction Générale et un Comité Exécutif.

Rôle de la Directrice générale (7)

La Directrice générale d'Amundi joue un rôle central dans le développement de la stratégie d'investissement responsable et climat du Groupe. La Directrice générale met au point la stratégie liée au climat pour l'ensemble du groupe Amundi, en accord avec les objectifs climatiques de sa société mère, le Groupe Crédit Agricole. Au sein du Comité de direction générale, elle s'appuie notamment sur le Directeur du pôle Clients institutionnels et *corporate* et ESG.

La Directrice générale préside le Comité Stratégique ESG et Climat d'Amundi et est également membre du Comité Climat de Crédit Agricole.

Elle joue par ailleurs un rôle actif dans le dialogue avec les entreprises sur les questions environnementales, sociales, de gouvernance et climatiques, notamment dans la définition des priorités d'engagement et de la politique générale de vote.

Rôle du Comité de Direction Générale (9)

Le Comité de Direction Générale s'implique dans toutes les grandes décisions commerciales, organisationnelles et de gestion des ressources humaines, arbitre les priorités stratégiques et prend les principales décisions de gouvernance du Groupe, y compris concernant la stratégie d'investissement responsable. Le Directeur du pôle Clients institutionnels et *corporate* et ESG est membre actif de ce comité.

Le Comité de Direction Générale d'Amundi assure ainsi la supervision globale de l'activité d'investissement responsable.

Rôle du Directeur du pôle Clients institutionnels et *corporate* et ESG (9)

Le Directeur du pôle Clients institutionnels et *corporate* et ESG est chargé d'assurer la supervision de la ligne métier Investissement responsable.

Rôle du Comité Exécutif (10)

Le Comité Exécutif assure le déploiement cohérent et efficace de la stratégie dans tous les pays où le Groupe Amundi est présent. Ce Comité, dans lequel les responsables des principaux pays sont présents, suit le développement des activités et s'assure du juste équilibre entre les orientations globales du Groupe Amundi et leur déclinaison et mise en œuvre au niveau local.

Le Directeur du pôle Clients institutionnels et *corporate* et ESG et la CRIO d'Amundi y siègent.

Rôle de la Chief Responsible Investment Officer (CRIO) (11)

La CRIO d'Amundi dirige l'équipe Investissement responsable et a la charge de la mise en œuvre des politiques et de la stratégie d'Investissement Responsable du groupe Amundi.

1.1.4. Une organisation interne dédiée pour suivre et gérer la stratégie d'investissement responsable

Au sein de l'équipe d'Investissement responsable, quatre comités permettent un suivi cadré et régulier des travaux menés.

Comité Stratégique ESG et Climat (12)

Ce Comité mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux

investissements ainsi que les orientations stratégiques du Groupe Amundi en la matière. Il a vocation à :

- Piloter, valider et assurer le suivi de la stratégie d'investissement responsable et liée au climat d'Amundi ;
- Valider les grandes orientations stratégiques de la politique d'investissement responsable (politique sectorielle, politique d'exclusion, politique de vote, politique d'engagement) ;
- Suivre les projets stratégiques clés.

Comité de Vote (13)

Ce Comité se tient à *minima* de manière mensuelle et autant que de besoin. Il a pour objectifs de :

- Décider de la politique de vote centralisée pour les différentes entités qui s'y réfèrent ;
- Décider du vote en assemblée générale pour certains cas spécifiques et notamment lorsque l'émetteur est inscrit par le département conformité sur la liste des émetteurs pour lesquels un conflit d'intérêt potentiel existe ;
- Examiner annuellement le bilan des votes.

Comité de Notation ESG (14)

Ce Comité se réunit tous les mois. Il permet notamment de :

- Définir et valider la méthodologie ESG d'Amundi ;
- Examiner les politiques d'exclusion et les politiques sectorielles et valider leurs règles d'application ;
- Examiner et prendre des décisions sur les questions de notation ESG individuelles.

Des détails plus précis sur la composition de l'équipe Investissement Responsable sont fournis en section 2.3.1.

Comité de Management ESG (15)

Ce comité est dédié à la stratégie d'investissement responsable. Il est chargé de :

- Fixer les objectifs et les priorités de l'équipe Investissement Responsable ;
- Construire une vue consolidée des capacités et des ressources liées à ESG en matière d'investissement responsable à travers le groupe ;
- Promouvoir la stratégie d'investissement responsable dans

l'ensemble de l'entreprise et en externe, en répondant aux principales demandes des clients et aux opportunités commerciales.

1.1.5. Des enjeux liés aux risques ESG intégrés dans la comitologie d'Amundi au travers des Comités Risques et Investissement Groupe

Comité des Risques Groupe (16)

Présidé par le responsable Business *Support & Control* d'Amundi, ce comité se réunit mensuellement afin de valider l'ensemble des normes, indicateurs et principes méthodologiques utilisés dans la supervision et le suivi des activités intégrant les enjeux ESG.

Comité d'Investissement Global (17)

Présidé par la Directrice générale d'Amundi, ce comité qui se réunit mensuellement est à l'origine des stratégies d'investissement et de l'intégration de la politique d'investissement responsable. Le Directeur des Risques, membre permanent de ce comité, peut y soulever des sujets en matière de risques à sa discrétion (dont risques ESG - par exemple, des alertes sur le non-respect de la politique d'investissement responsable d'Amundi) Prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le fonctionnement des organes de gouvernance d'Amundi.

1.2. Prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le fonctionnement des organes de gouvernance d'Amundi

Par la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses règles de fonctionnement, ainsi que par leur intégration dans les structures de rémunération, les instances de gouvernance d'Amundi ont la capacité d'assurer les bonnes supervision et gestion de la stratégie d'investissement responsable du Groupe.

1.2.1. Prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le fonctionnement du Conseil d'Administration

Compétences adéquates

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre et à la pluralité des compétences des membres qui le composent, à la lumière des enjeux auxquels fait face Amundi. Ainsi, au-delà des connaissances et expériences recommandées par les autorités bancaires européennes, une exigence de compétence permanente en son sein dans le domaine des enjeux sociaux et environnementaux est demandée.

Politique de diversité

La politique de diversité du Conseil d'Administration cherche, par le profil de chacun de ses membres, à assurer un bon équilibre et une juste répartition des expériences, compétences, cultures et ancienneté, en adéquation avec les besoins de la Société.

S'agissant de la diversité des cultures, il est à souligner que les membres du Conseil, bien que tous de nationalité française, bénéficient pour certains d'une culture ou expérience professionnelle internationale, notamment sur les zones asiatiques et européennes, parfaitement en phase avec la stratégie de développement d'Amundi. À titre d'exemple, Virginie Cayatte, Directrice Financière d'Adisseo, filiale du groupe chinois BlueStar Chemchina, coté à la Bourse de Shanghai.

Avec cinq femmes sur 12 administrateurs et six femmes sur

13 administrateurs en tenant compte de l'administratrice élue par les salariés, le Conseil comprend un taux supérieur aux exigences légales françaises applicables (42 %). De plus, chaque comité spécialisé du Conseil comprend au moins une femme parmi ses membres et deux d'entre eux sont présidés par des femmes (le Comité des Nominations et le Comité Stratégique et RSE).

La volonté de représentation équilibrée des femmes et des hommes se décline également au sein de l'organisation interne de la Société, y compris au niveau des équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. La politique de mixité, et en particulier les objectifs de cette politique, leurs modalités de mise en œuvre et les résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé, sont débattus chaque année en Conseil d'Administration lors de l'examen du Rapport sur l'égalité professionnelle, après une analyse approfondie réalisée par le Comité des Rémunérations.

Les sections 2.1.1 et 2.3.4.2 du Document d'enregistrement Universel 2021 intitulées respectivement « Présentation du Conseil d'Administration, rôle et fonctionnement » et « Politique de diversité et de mixité » apporte des précisions sur ce sujet.

1.2.2. Rémunération

L'intégration des critères ESG et climat dans la politique de rémunération se fait à plusieurs niveaux et en plusieurs étapes.

Directrice générale d'Amundi

Reflétant l'importance stratégique de ces sujets, une partie de la rémunération variable de la Directrice générale d'Amundi est liée à des indicateurs environnementaux, sociaux, et de gouvernance.

Au titre de 2022 sa rémunération variable dépend :

- À hauteur de 10 %, de la progression d'Amundi à fin 2022 dans la mise en œuvre des dix engagements prévus par le Plan Sociétal « Ambition 2025 » (tels que présentés dans le [communiqué de presse du 8 décembre 2021](#)), sur la base de résultats quantitatifs et qualitatifs ;
- À hauteur de 10 % du déploiement du [Projet Client, Humain et Sociétal du groupe Crédit Agricole](#).

La section 2.4.4.4 (« Politique de rémunération applicable à la Directrice générale ») du Document d'Enregistrement

Universel apporte plus de précisions sur ce sujet.

Les cadres dirigeants d'Amundi

Le plan d'actions de performance d'Amundi attribué en 2022 sera livré, sous réserve d'atteinte des conditions de performance, en 2025. L'atteinte des objectifs fixés par le plan Ambition 2025 représente 20 % des conditions de performance, les 80 % restant reposant sur des critères financiers. Chacun des 10 engagements du Plan Sociétal « Ambition 2025 » pèse pour 2 % des conditions de performance. Les objectifs ont été fixés par rapport aux niveaux des engagements pris pour fin 2025.

Gérants de portefeuille et commerciaux

Les gérants de portefeuille intègrent pleinement les critères ESG dans l'exercice de leur activité. À ce titre, des objectifs liés à ces critères font partie de leur évaluation annuelle et de leur rémunération variable qui est attribuée de façon discrétionnaire. Depuis 2021, l'évaluation du respect de la politique d'investissement responsable figure parmi les critères qualitatifs permettant d'apprécier les aspects ajustés au risque d'investissement responsable. Le plan ESG 2018-2021 avait ainsi fixé pour objectif que 100 % des fonds ouverts en gestion active intègrent des critères ESG avec ainsi l'objectif d'afficher une notation ESG supérieure à celle de l'univers de référence⁴. À partir de 2022, conformément à l'engagement numéro 8 du Plan Ambition 2025, Amundi intégrera progressivement les objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille, afin que la détermination de leur rémunération variable intègre cette dimension.

Équipe Investissement Responsable

La rémunération des membres de l'équipe Investissement Responsable est comparée à celle de leurs pairs. Leur rémunération variable est basée sur une analyse qualitative et quantitative de leur performance et de leurs réalisations par rapport aux attentes, ainsi que sur des éléments liés au partage plus large des bénéfices, qui dépend de la performance globale d'Amundi.

Les analystes Recherche sont évalués quantitativement sur :

- Le nombre d'analyses et de réunions avec les entreprises ;
- Le nombre d'analyses sectorielles ;

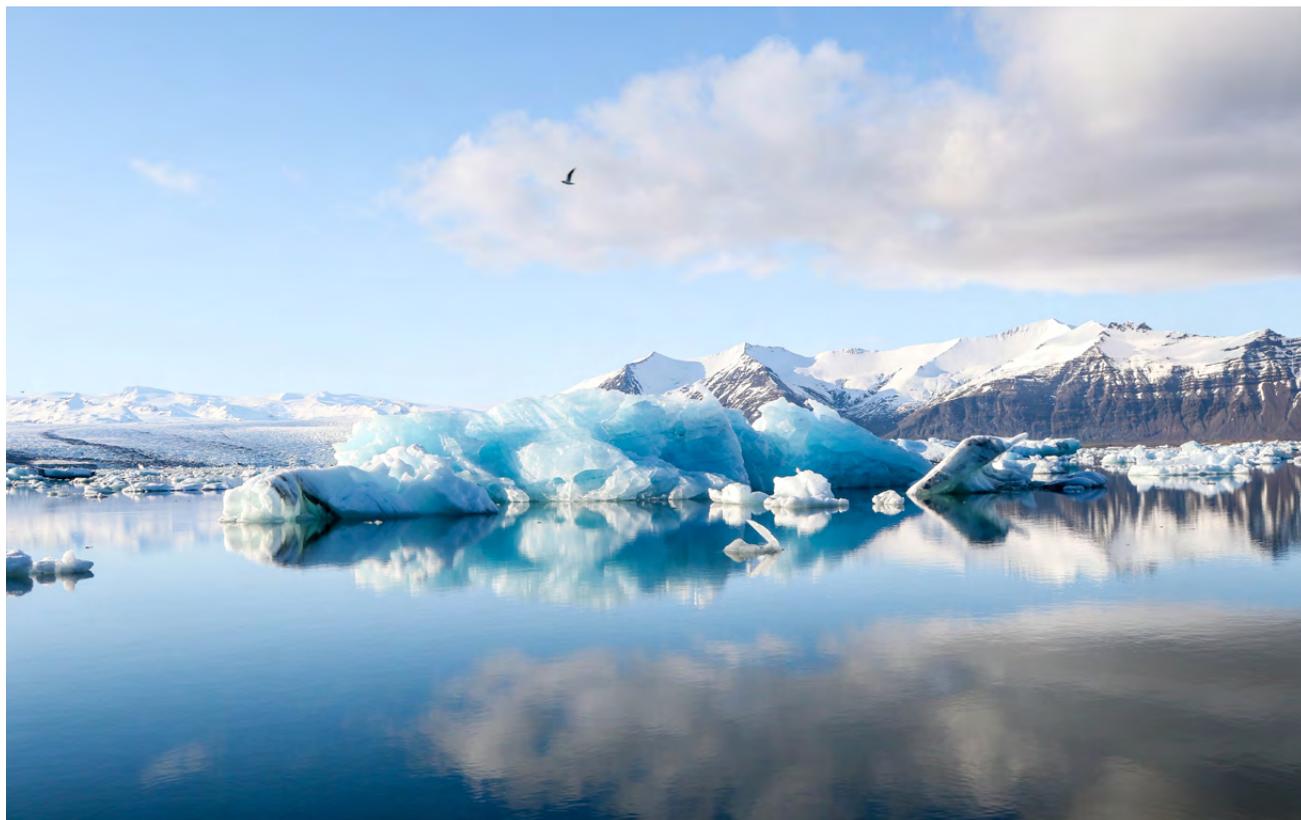
4. Périmètre des fonds ouverts actifs, lorsque techniquement faisable.

- Le nombre d'analyses thématiques intersectorielles.

Certains critères qualitatifs figurent également :

- La qualité de l'analyse ;
- La compréhension des entreprises et des secteurs ;
- La mise en œuvre de l'analyse ESG ;
- La maîtrise de l'analyse ESG et les efforts d'amélioration continue des compétences d'analyse ;
- La participation active aux actions d'engagement ;
- La participation active à la recherche thématique.

De même, les analystes spécialisés sur le vote sont évalués en fonction de facteurs quantitatifs et qualitatifs adaptés à leurs responsabilités.



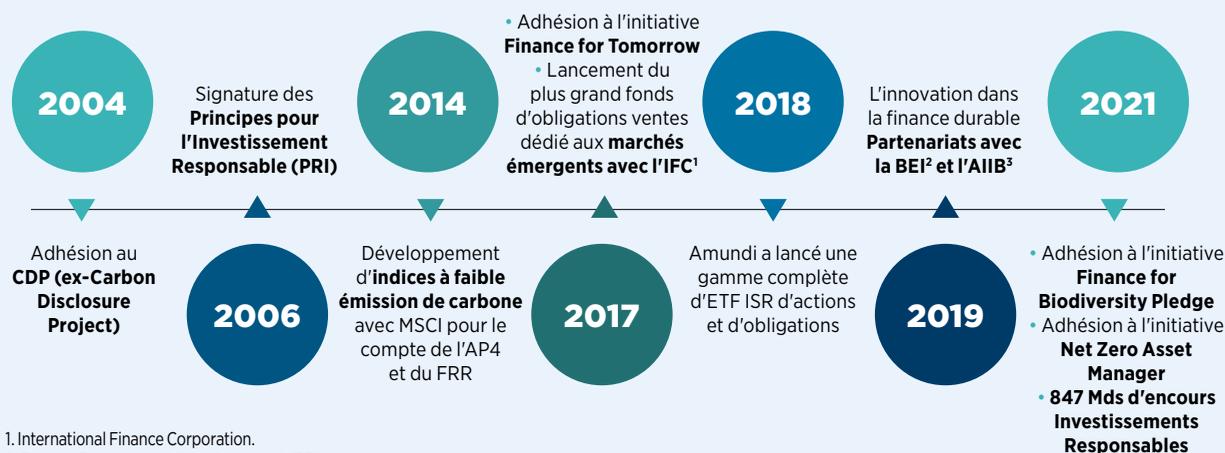
2 Agir en investisseur responsable : approche & stratégie

Les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance, y compris celles liées au changement climatique, sont au cœur des décisions d'Amundi. Amundi est en effet convaincue que les entreprises et les investisseurs ont la responsabilité d'accompagner la transformation de l'économie et de la société vers des modèles plus durables et que l'intégration des enjeux ESG a un impact positif sur la performance financière à long terme, grâce à une gestion stratégique des risques et des opportunités liés à ces enjeux.

Depuis sa création en 2010, Amundi s'est engagée à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses processus d'investissement et à soutenir les transitions durables par le biais d'une politique d'engagement ambitieuse, du développement de marchés de capitaux durables et de la mobilisation des capitaux à l'échelle mondiale.

Cette stratégie est mise en œuvre dans ses différentes gestions à travers l'application des politiques d'exclusion, d'intégration des facteurs ESG, de vote, et bien sûr dans la gamme de solutions et services responsables dédiés qu'Amundi a développée. Le déploiement de la stratégie d'investissement responsable est assuré grâce à des ressources dédiées. L'importance des enjeux ESG et climatiques se traduit par des plans d'actions ambitieux, notamment le nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 ».

Les engagements clés d'Amundi depuis 20 ans



1. International Finance Corporation.

2. Banque Européenne d'Investissement (BEI).

3. Asian Investment Bank in the Infrastructure (AIB).

Encours au 31/12/2021.

En juillet 2021, Amundi a confirmé l'importance stratégique de la lutte contre le changement climatique et du financement d'une transition juste en annonçant son adhésion à l'initiative *Net Zero Asset Managers*⁵.

2.1. Un nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 »

En décembre 2021, Amundi a présenté un nouveau plan stratégique sociétal pour la période 2022-2025, permettant de poursuivre le renforcement de sa stratégie d'investisseur responsable. Ce plan a pour ambition d'amplifier ses engagements.

2.1.1. Bilan du précédent plan (2018-2021)

Conscient de sa responsabilité en tant que leader de la gestion d'actifs en Europe, Amundi a lancé en octobre 2018 un plan

d'actions ambitieux visant à généraliser l'intégration de l'investissement responsable dans l'ensemble de sa chaîne de valeur à horizon 2021. À l'issue de la mise en œuvre de ce plan d'actions, Amundi dispose à fin 2021 de près de 847 milliards d'euros d'encours d'investissement responsable, dont plus de 780 milliards d'euros au travers de quelque 850 fonds et produits financiers catégorisés en Article 8 ou 9⁶ selon le règlement (UE) 2019/2088, dit « Disclosure ». Les objectifs et réalisations afférents à fin 2021 sont les suivants.

	Objectifs annoncés en 2018	Résultats à fin 2021
Ambitions liées aux capacités ESG		
Analyse ESG	Augmenter le nombre d'émetteurs couverts de 5 500 à 8 000.	Au-delà de l'objectif : 13 500 émetteurs couverts.
Engagement	Intégrer systématiquement les questions ESG dans la politique de vote.	En 2021, Amundi a soutenu 86 % des résolutions d'actionnaires liées au climat et 83 % des résolutions en matière sociale, de santé et de droits de l'homme. En 2021, le taux d'opposition était de 45 % sur les rémunérations et de 21 % sur les dividendes. Amundi a plaidé en faveur de l'intégration de critères ESG dans la rémunération variable des mandataires sociaux.
Ambitions de généralisation de l'investissement responsable		
Gestion active	100 % des fonds ouverts en gestion active avec un score ESG supérieur à celui de leur indice de référence.	100 % des fonds ouverts d'Amundi intègrent désormais une analyse du profil environnemental et social des entreprises.
Gestion passive	Déploiement des encours ESG en gestion passive pour atteindre 70 Mds €.	Des encours investissement responsable en gestion passive ESG qui atteignent désormais près de 95 Mds € grâce au développement d'une offre dédiée ESG et Climat.
Développement de l'investissement responsable		
Initiatives spécifiques favorisant la transition énergétique et la cohésion sociale	Intensifier les initiatives environnementales et sociales spécifiques d'Amundi en doublant les actifs sous gestion de 10 à 20 Mds €.	Des encours dédiés aux initiatives spécifiques favorisant la transition énergétique ou la cohésion sociale qui s'élèvent à 34,8 Mds €.
Solidarité	Augmenter les engagements d'Amundi en faveur de l'économie sociale et solidaire, en faisant passer le montant des actifs sous gestion de 200 M€ à 500 M€.	440 M€ d'actifs sous gestion dans le fonds Amundi Solidarité.
Conseil	Renforcer le rôle de Conseil d'Amundi en aidant les investisseurs institutionnels à prendre en compte les critères ESG.	Une offre de conseil sur l'ESG dédiée aux investisseurs institutionnels et distributeurs pour les accompagner dans leur transition ESG.

5. Littéralement, « Gérant d'actifs neutres en carbone ». Cette initiative internationale regroupe des gérants d'actifs ayant pris l'engagement de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 au niveau mondial.

6. Au sens du règlement (UE) 2019/2088, dit « Disclosure » :

- Un produit Article 8 renvoie aux produits qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance ;
 - Un produit Article 9 renvoie aux produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable.

7. Tous les fonds ouverts gérés activement par Amundi auxquels une méthodologie de notation ESG peut être appliquée.

2.1.2. Présentation du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 »

Le Plan Sociétal « Ambition 2025 » se matérialise par dix mesures clés réparties en trois piliers stratégiques.

Renforcer l'offre d'épargne au service du développement durable :

1. Tous les fonds ouverts gérés de manière active⁸ intégreront l'évaluation des entreprises quant à leurs efforts de décarbonation et le développement de leurs activités vertes.
2. Mettre en place une offre complète de produits d'épargne « Transition Net Zéro » en gestion active, sur l'ensemble des grandes classes d'actifs.
3. Atteindre 20 Mds € d'encours dans les fonds dits « à impact », afin de soutenir les investissements ayant une contribution positive sur les dimensions environnementales et de cohésion sociale.
4. Avoir 40 % de la gamme d'ETF⁹ constituée de fonds intégrant les critères ESG, pour accélérer et déployer l'accès à l'investissement responsable.
5. Développer l'offre ALTO*¹⁰ *Sustainability*, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs, sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

Amplifier l'action d'Amundi auprès des entreprises :

6. Étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles Amundi engage un dialogue continu sur le climat, afin qu'elles définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, et de modalités d'alignement (rémunération, Assemblées générales).
7. Exclure dès 2022 des investissements les entreprises qui réalisent plus de 30 % de leur activité¹¹ dans les hydrocarbures non conventionnels¹².

Fixer des objectifs d'alignement interne à la hauteur de l'engagement :

8. Intégrer les objectifs ESG dans la politique de rémunération des dirigeants, cadres, gérants et commerciaux.
9. Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % par collaborateur en 2025 par rapport à l'année 2018.
10. Présenter la stratégie climat aux actionnaires.

2.2. Approche retenue pour le déploiement de cette stratégie

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement responsable et climat, Amundi dispose d'un large panel d'outils dont certains reflètent la spécificité des activités et sociétés de gestion du Groupe.

2.2.1. Politique d'exclusion

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent un des socles de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active (et une partie de la gestion passive) et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à la politique d'investissement responsable, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés. C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies et sans plan de remédiation clair.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de notation d'Amundi.

De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac et à compter de 2022, aux pétrole et gaz non conventionnels. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille. Les principes de la politique d'exclusion d'Amundi sont déterminés par le Comité Stratégique ESG et climat et les règles d'application sont validées par le Comité de Notation ESG. Les entreprises exclues sont signalées dans

8. Périmètre des fonds ouverts actifs, où l'approche ESG Mainstream et la méthodologie de notation de la Transition sont applicables.

9. « *Exchange-traded fund* » ou fonds indiciels cotés en Bourse.

10. Amundi Leading Technologies & Operations.

11. Périmètre d'application de la politique d'investissement responsable d'Amundi.

12. Sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste.

les outils de la gestion, permettant de bloquer ces opérations en amont. La Direction des Risques d'Amundi est en charge du second niveau de contrôle.

En 2021, 833 émetteurs (entreprises et États) étaient impactés par l'application de la politique d'exclusion.

2.2.2. Intégration des critères ESG des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie d'investissement

Amundi Asset Management

Généraliser des critères ESG au sein des portefeuilles, notamment enjeux dans la gestion active, a été l'une des priorités clés d'Amundi ces dernières années.

Amundi considère que, dans le cadre de son obligation fiduciaire de gérant d'actifs, elle doit évaluer et gérer les risques liés aux enjeux ESG afin d'offrir de meilleurs résultats à ses clients et à leurs bénéficiaires. Pour la même raison, Amundi a mis en place une politique d'investissement responsable à l'échelle de l'entreprise qui tient compte non seulement de critères financiers, mais également de critères d'intérêt général dans le processus d'investissement, notamment de critères ESG.

Amundi est convaincue que cette approche, qui fournit une vision globale des entreprises, consolide la création de valeur sur le long terme. Par ailleurs, une politique de développement durable forte permet aux émetteurs de mieux gérer les risques réglementaires et liés à la réputation et contribue à l'amélioration de leur efficacité opérationnelle. Sur le plan stratégique, cela vise à protéger les portefeuilles d'Amundi contre les risques ESG et climatiques et à concevoir des stratégies visant à exploiter des opportunités liées à ces enjeux.

L'analyse ESG, sous la responsabilité de l'équipe d'Investissement Responsable, est intégrée dans les systèmes de gestion de portefeuille d'Amundi et est disponible en temps réel dans les outils des gérants pour leur fournir, en complément des notations financières, un accès fluide aux scores ESG des entreprises et des émetteurs souverains.

Une analyse ESG systématique des émetteurs est effectuée au moyen d'une méthodologie interne de notation ESG qui consiste à :

- Évaluer l'exposition des émetteurs aux risques et opportunités liés aux enjeux ESG et à comprendre comment ils gèrent ces défis ; et
- Noter les émetteurs sur leurs pratiques ESG en fonction de leur secteur.

À fin 2021, 100 % des fonds éligibles gérés activement offrent une performance ESG supérieure à la notation ESG de leurs indices ou univers de référence, témoignant du succès du déploiement de cette stratégie pour Amundi. **L'approche de notation adoptée représentant un outil de gestion des risques ESG et climat des portefeuilles, des précisions sur ses caractéristiques sont fournies en section 3.1 (« Processus d'identification et d'évaluation des risques ») du présent rapport.**

Amundi Real Assets - Amundi Immobilier

L'intégration des enjeux ESG se fait également au niveau du pôle immobilier d'Amundi et est décrite dans sa charte d'investissement durable. Les encours sous gestion immobiliers sont principalement investis dans des immeubles de bureaux situés au sein de villes européennes de premier plan. Amundi investit dans plus de 1 100 actifs de ce type de marché. L'évaluation de la performance ESG d'un actif immobilier se base sur 14 piliers thématiques principaux dont santé & bien-être, énergie, transport, eau, déchets, pollution, équipement durable, utilisation des terres.

La charte d'investissement durable est mise à jour régulièrement et est transmise à l'ensemble des collaborateurs, et ce dès leur arrivée au sein d'Amundi Immobilier. Cette charte a été mise à jour en 2021 afin d'intégrer au mieux les enjeux ESG, tout en répondant aux exigences du label ISR français¹³.

L'approche de notation adoptée représentant des outils de gestion des risques ESG et climat des portefeuilles, des précisions sur leurs caractéristiques sont fournies en section 3.1 (« Processus d'identification et d'évaluation des risques ») du présent rapport.

Amundi Real Assets - Amundi Private Equity

En collaboration avec l'équipe Investissement Responsable d'Amundi AM, Amundi Private Equity Funds a décidé de s'inscrire dans la démarche d'un Capital Investissement durable et responsable. Elle s'efforce d'appliquer continuellement les meilleures pratiques de la profession, et publie l'ensemble de ses engagements au travers de sa charte d'investissement

13. Le Label ISR est un label d'État attribué au terme d'un processus de labellisation mené par des organismes indépendants, constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. Plus d'informations sur la méthodologie sur [le lien suivant](#). La référence à un label ne préjuge en rien de la performance financière future du fonds.

durable qui définit et donne un cadre strict à sa politique d'investissement, notamment en :

- Intégrant de manière concrète la démarche ESG adoptée dans ses décisions d'investissement et au cours de la détention des sociétés investies ;
- Exerçant sa responsabilité d'actionnaire auprès des sociétés investies.

Capital investissement

L'approche adoptée se caractérise par le déploiement, en amont et en aval de la décision d'investissement, d'un processus d'exclusion, d'un processus de notation ESG, et d'un processus d'accompagnement des entreprises sur les enjeux ESG sur toute la durée de détention de l'investissement.

Dettes privées

Les enjeux ESG ont été intégrés au cœur du processus d'investissement des fonds de dette privée *corporate* depuis 2014. Cela s'inscrit dans la stratégie d'Amundi d'être un gérant d'actifs pionnier en matière d'investissement responsable.

L'approche de notation adoptée représentant des outils de gestion des risques ESG et climat des portefeuilles, des précisions sur leurs caractéristiques sont fournies en section 3.1 (« Processus d'identification et d'évaluation des risques ») du présent rapport.

Amundi Real Assets - Amundi Transition Énergétique (ATE)

Amundi dispose par ailleurs d'une société de gestion d'actifs dont l'objectif est de favoriser la transition énergétique *via* ses investissements. Amundi Énergie Transition (ci-après « ATE ») détient 427 millions d'euros d'encours à la fin décembre 2021.

Créée en 2016, ATE est détenue conjointement par Amundi et EDF, dont l'offre en actifs vient compléter la gamme de produits « verts » proposés par Amundi. Aujourd'hui, ATE gère plus de 350 actifs représentant une capacité totale installée de 1,7 GW dont des unités de cogénération, des parcs éoliens et des centrales solaires.

Cela s'inscrit dans la démarche durable générale d'Amundi Real Assets qui place l'année 2022 comme année charnière pour la transition vers la neutralité carbone et le développement d'un modèle de croissance plus durable et inclusif.

Ces approches de notation représentant des outils de gestion des risques ESG et climat des portefeuilles, des précisions sur leurs caractéristiques sont fournies en section 3.1 (« Processus d'identification et d'évaluation des risques ») du présent rapport.

2.2.3. Intégration et gestion des thématiques ESG et climatiques au sein de la stratégie d'engagement d'Amundi¹⁴

Pilier majeur de la vision d'investisseur responsable d'Amundi, l'engagement s'exerce lors des échanges des analystes avec les entreprises tout au long de l'année, et à travers l'engagement sur les grands enjeux du développement durable, par des actions individuelles ou collaboratives.

Politique d'engagement : approche générale

Amundi entretient un dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit ou investira potentiellement, quel que soit le type de participation. Les émetteurs à engager sont principalement sélectionnés en fonction de leur niveau d'exposition aux problématiques liées au thème de l'engagement.

L'engagement d'Amundi avec les émetteurs ne porte pas seulement sur la manière dont les questions ESG peuvent affecter l'entreprise ou sur les grands enjeux ayant un impact sur le compte de résultat, les flux de trésorerie, le bilan et la valorisation de l'entreprise. L'engagement d'Amundi concerne également l'impact de l'entreprise sur la société et les facteurs ESG qui sont importants pour la société et l'économie mondiale, même s'ils peuvent ne pas l'être pour les résultats financiers de l'entreprise, sur un horizon de court à moyen terme.

L'engagement d'Amundi s'étend sur différents continents et tient compte des réalités locales. Amundi s'efforce également de faire en sorte que les activités d'engagement aient un impact et contribuent aux efforts mondiaux de la communauté financière. La période d'engagement varie en fonction de l'agenda mais dure généralement 3 ans.

Amundi définit et partage en interne les étapes clés de l'engagement *via* sa plateforme de recherche, accessible à toutes les équipes d'investissement. Des évaluations formelles sont menées, *a minima* sur une base annuelle.

14. La présente section présente l'approche commune adoptée et sa mise en œuvre pour le périmètre couvrant Amundi Asset Management, Amundi Immobilier, BFT Investment Managers, CPR AM, Étoile Gestion et SG Gestion.

Formes d'engagement

L'engagement thématique

L'engagement thématique fait référence à l'engagement trans-sectoriel sur des sujets clés, tels que la transition climatique et environnementale, les questions sociales relatives aux employés, le respect des droits humains, ainsi que la lutte contre la corruption.

Les thèmes sont considérés soit comme émergents, soit comme établis. Les thèmes émergents sont ceux considérés comme importants, mais pour lesquels le niveau de sensibilisation des émetteurs reste limité, et les bonnes pratiques demeurent naissantes. *A contrario*, les thèmes établis sont ceux faisant déjà l'objet de nombreuses discussions et études, et dont les pratiques doivent encore s'améliorer. C'est le cas des risques liés au climat et l'eau par exemple.

L'engagement continu

L'engagement continu est généralement déterminé par la situation spécifique d'un émetteur ou d'un secteur. Il peut être déclenché dans diverses situations telles que le dialogue pré-Assemblée générale, le positionnement de l'émetteur (leader, retardataire, en amélioration) ou sa situation spécifique (controverses, exposition spécifique, risque/opportunités).

Le vote

L'exercice des droits de vote des titres détenus en gestion active ou passive qui constitue le cas échéant une forme d'engagement est développé dans la section 2.2.4 du présent rapport.

Impact de l'engagement

Les analystes de l'équipe de Recherche intègrent les résultats des engagements dans leurs propres pratiques, soit dans l'évaluation de la performance ESG des émetteurs (par le biais d'ajustement des scores ESG), soit dans les votes. En engageant avec les émetteurs, Amundi souhaite favoriser l'adoption des bonnes pratiques en matière de pratiques ESG. Les équipes s'efforcent d'avoir un dialogue pragmatique et ambitieux avec les entreprises dans lesquelles Amundi investit.

Bilan de l'année 2021

Le bilan de l'engagement réalisé en 2021 est disponible sur [le site Internet](#) d'Amundi.

2.2.4. Intégration des thématiques ESG et climatique dans les politiques de vote d'Amundi¹⁵

Principes des politiques de vote

La politique de vote reflète l'analyse holistique d'Amundi de toutes les problématiques à long terme susceptibles d'influencer la création de valeur, y compris les considérations ESG importantes. Amundi entend exercer pleinement sa responsabilité d'investisseur en votant aux assemblées générales en accord avec sa politique de vote. Cette politique est révisée chaque année et peut être consultée sur [le site Internet](#) d'Amundi.

Bilan de 2021¹⁶

Malgré les impacts de la pandémie de Covid-19 en 2021, le calendrier des assemblées générales n'a pas été bouleversé comme cela avait été le cas en 2020, notamment grâce à la généralisation des assemblées générales tenues en mode virtuel ou hybrides. En 2021, Amundi a voté un total de 77 631 résolutions lors de 7 309 assemblées générales.

Le taux moyen d'opposition d'Amundi était de 20 %, expliqué par quatre raisons principales :

- Des pratiques de rémunération déséquilibrées ou ne montrant pas d'intégration de critères ESG et/ou liés au climat ;
- Des dividendes jugés inappropriés dans un contexte de pandémie mondiale ;
- Le cumul des mandats, car l'importance des fonctions de président du Conseil d'Administration, des présidents des différents comités, de l'administrateur référent ainsi que des administrateurs implique de pouvoir consacrer suffisamment de temps à ces fonctions ;
- Le manque de prise en compte des enjeux climatiques, ou des pratiques sociales contestables.

15. La présente section présente l'approche commune adoptée et sa mise en œuvre pour le périmètre couvrant Amundi Asset Management, Amundi Immobilier, BFT Investment Managers, CPR AM, Étoile Gestion et SG Gestion.

16. Le détail de l'exercice des droits de vote d'Amundi Asset Management peut être consulté sur le [site Internet](#).

Statistiques de vote en 2021

	2018	2019	2020	2021
Statistiques de vote				
Nombre de sociétés ayant voté	2 574	2 931	3 397	4 008
Nombre d'assemblées votées	2 956	3 474	4 240	7 309
Assemblées ayant fait l'objet d'au moins une voix « contre la Direction »	62 %	56 %	71 %	64 %
Nombre de résolutions votées	35 245	41 346	49 960	77 631
Nombre de résolutions votées « contre la Direction »*	15 %	13 %	20 %	20 %
Vote « contre la Direction »				
Proportion de votes « contre »				
Structure du conseil d'administration	11 %	11 %	19 %	20 %
Rémunérations	36 %	27 %	31 %	45 %
Dividendes	26 %	21 %	28 %	21 %
Vote en faveur des propositions des actionnaires				
% de votes en faveur des résolutions des actionnaires	66 %	65 %	67 %	77 %
Climat	82 %	81 %	87 %	86 %
Social/Santé/Droits Humains	55 %	70 %	81 %	83 %
Thématiques ESG				
Environnement	108	133	148	196
Climat	4 036	4 380	5 503	7 398
Social/Gouvernance	31 101	36 833	44 309	70 037

* ne comprend pas les votes pour lesquels il n'y a pas eu de recommandations de la direction.
Source : Amundi Asset Management.



2.2.5. Mise en place de solutions innovantes

Solutions d'investissement responsable dédiées

Amundi propose à ses clients des solutions d'investissement responsable en gestion active ou passive qui couvrent toutes les classes d'actifs et toutes les régions. En 2021, Amundi a continué à innover en développant sa gamme de produits et en déployant son offre de conseils et de services d'investissement responsable pour les segments de clientèle Institutionnels et Distribution, en Europe, en Asie et aux États-Unis :

- Stratégie ESG *Mainstream* ou construits selon une approche de sélection « *best-in-class*¹⁷ » ;
- Stratégies construites selon une approche « *ESG Improvers*¹⁸ » ;
- Stratégies ESG indicielles ;
- Stratégies construites selon une approche thématique ciblant un objectif environnemental : obligations vertes, actions vertes, alignement sur les indices de référence climatiques européens (*Paris Aligned Benchmarks* et *Climate Transition Benchmarks*¹⁹), actifs réels verts et dette privée verte, ou actifs avec un objectif de décarbonation ;
- Fonds construits selon une approche thématique ciblant un objectif social : obligations sociales, actions sociales, investissements d'impact ;
- Solution bénéficiant d'une labellisation spécifique tels que le Label ISR²⁰ ou le Label Greenfin²¹ ;
- Solutions ESG/climat sur mesure pour les mandats et fonds dédiés.

Plus précisément, par classes d'actifs, les créations 2021 ont été les suivantes :

- **Gestion Actions** : fort du succès de sa gamme de stratégies « *ESG Improvers*²² », Amundi a décliné cette offre au sein de sa gamme actions. BFT IM a également lancé une solution actions innovante, la stratégie BFT France Emploi ISR, qui favorise les entreprises les plus vertueuses en matière de création d'emplois en France. Par ailleurs, CPR AM a lancé fin novembre 2021 une stratégie d'investissement thématique en actions internationales consacrée à la filière de l'hydrogène, enjeu majeur de la transition énergétique.
- **Gestion Taux** : Amundi a mis en place au sein de la Sicav Amundi *Responsible Investing* la stratégie « *Just transition for Climate*²³ ». Cette dernière vise à accompagner la transition énergétique tout en veillant à la cohésion sociale.
- **Gestion passive** : Amundi a lancé le premier ETF aligné sur le *Paris Aligned Benchmark* (PAB) bénéficiant du label écologique autrichien²⁴.
- **Gestion marchés émergents** : Amundi, en collaboration avec l'International Finance Corporation²⁵, a annoncé le lancement de la stratégie « *Build Back Better Emerging Markets Sustainable Transition* » (BEST), une solution obligataire de 2 milliards de dollars visant à soutenir une reprise verte, résiliente et inclusive²⁶.
- **Gestion structurée** : Lancement d'une gamme à formule responsable.

17. Littéralement, « meilleur de sa catégorie ». Cette approche est un type de sélection ESG consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base (source : Novethic).

18. Littéralement, « ceux qui s'améliorent en ESG ». Il s'agit d'une approche qui cible des entreprises au début de leur parcours ESG en les aidant à fixer des objectifs de développement durable et à faire avancer leur programme ESG. Plus d'informations disponibles sur [le lien suivant](#).

19. Littéralement, « indice accords de paris » et « indice transition climatique ». Les indices « transition climatique » sont conçus pour aider les investisseurs à décarboner leurs portefeuilles et à soutenir la transition vers une économie sobre en carbone. Les indices « accord de Paris » visent quant à eux une réduction plus importante de l'intensité des émissions conformément aux objectifs à long terme de l'accord de Paris. Si les deux catégories d'indices ciblent une même empreinte carbone d'ici 2050, la réduction de l'intensité carbone est différente. Les indices CTB doivent afficher une réduction immédiate de 30 % de l'intensité carbone, contre 50 % pour les indices PAB.

20. Le label ISR est un label d'État attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants, constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. Plus d'informations sur la méthodologie sur [le lien suivant](#). La référence à un label ne préjuge en rien de la performance financière future du fonds.

21. Créé par le ministère, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Plus d'informations sur la méthodologie sur [le lien suivant](#). La référence à un label ne préjuge en rien de la performance financière future du fonds.

22. Littéralement, « ceux qui s'améliorent en ESG ». Il s'agit d'une approche qui cible des entreprises au début de leur parcours ESG en les aidant à fixer des objectifs de développement durable et à faire avancer leur programme ESG.

23. Littéralement, « Transition Juste pour le Climat ».

24. Plus d'informations sur la méthodologie du label autrichien sont disponibles [ici](#). La référence à un label ne préjuge en rien de la performance financière future du fonds.

25. La Société financière internationale est une organisation du Groupe de la Banque mondiale consacrée au secteur privé.

26. Littéralement, « Reconstruire une transition plus durable pour les marchés émergents ».

Focus Amundi Immobilier



L'année 2021 a été particulièrement marquante pour Amundi Immobilier en termes de développement de solutions d'investissement responsables. En effet, après les labels ISR²⁷ obtenus en 2021 pour les stratégies OPCIMMO et Amundi Immo Durable, Amundi Immobilier compte désormais 15,8 Mds €²⁸ sous gestion responsable bénéficiant du label ISR, lequel est attribué pour une période de trois ans renouvelable. Cela représente un total de 271 actifs. Amundi Immobilier continue ainsi d'accompagner ses réseaux partenaires, soucieux de proposer à leurs clients des offres labellisées pour une finance durable et responsable en adéquation avec les engagements du Groupe Amundi.

La stratégie grand public OPCIMMO a été également reconnue par le par the *Global Real Estate Sustainability Benchmark* (GRESB) avec l'obtention de la note 5 étoiles et de la classification *Green Star*²⁹. Le GRESB est une organisation internationale d'évaluation ESG du secteur immobilier regroupant plus de 1 200 sociétés de gestion dans plus de 64 pays qui attribue une note à 96 000 immeubles dans le monde.

La référence à un label ou à un classement ne préjuge pas des performances futures.

2.2.6. Faire avancer les réflexions de place aux niveaux national, européen et international

Au-delà de sa propre stratégie, Amundi s'engage pour contribuer aux réflexions de l'industrie de la gestion d'actifs en matière d'investissement responsable. Amundi participe en effet à de nombreuses initiatives en tant que membre et signataire.

Initiatives collectives

Amundi est membre ou signataire de nombreuses initiatives internationales clés couvrant les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces initiatives internationales incluent des investisseurs institutionnels et des professionnels de la gestion d'actifs. Leur but est d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques et leur transparence dans les domaines de la lutte contre le changement climatique et la déforestation, la protection des ressources en eau, la santé, la nutrition dans les pays en développement, etc.

27. Le label ISR est un label d'État attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants, constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. Plus d'informations sur la méthodologie sur [le lien suivant](#). La référence à un label ne préjuge en rien de la performance financière future du fonds.

28. Capitalisation : OPCIMMO : 8,2 Mds € au 30/11/2021 - Edissimmo : 3,9 Mds € au 30/09/2021, Rivoli Avenir Patrimoine 3,7 Mds € au 30/09/2021.

29. Le *Global Real Estate Sustainability Benchmark*, littéralement « comparateur de la durabilité de l'immobilier mondial », est un organisme privé à but lucratif de labellisation environnementale. Créé en 2009, il est spécifiquement dédié au secteur des actifs immobiliers. La notation GRESB évalue la performance relative. L'obtention d'une note 5 étoiles signifie que l'entité se place dans le quintile supérieur. La notation Green Star, littéralement « Étoile verte », est une notation sur la performance absolue. Plus d'informations sur la méthodologie sur [le lien suivant](#). La référence à un label ne préjuge en rien de la performance financière future du fonds.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

2006	Principes pour l'Investissement responsable (PRI)
2015	OCDE - Trust in Business Network (TriBuNe)
2017	Finance for tomorrow
2017	Pensions for purpose
2018	Embankment Project for Inclusive Capitalism
2019	IFC Operating Principles for Impact Management
2021	World Benchmarking Alliance

SOCIAL

2010	Access to Medicine Index
2013	Access to Nutrition index
2017	WDI - Workforce Disclosure Initiative
2018	PLWF - Platform for Living Wage Financials
2020	Investor Action on Antimicrobial Resistance
2020	The 30 % Club France Investor Group
2020	Tobacco-Free Finance Pledge
2021	Coalition « Investor for a Just Transition » de Finance for Tomorrow

GOUVERNANCE

2013	ICGN - International Corporate Governance Network
------	---

ENVIRONNEMENT

2003	IIGCC - Institutional Investors Group on Climate Change
2004	CDP - ex-Carbon Disclosure Project
2014	PDC - Portfolio Decarbonization Coalition
2015	Montreal Carbon Pledge
2016	CBI - Climate Bonds Initiative
2017	Climate Action 100+
2017	TCFD - Task Force on Climate-related Financial Disclosures
2019	Initiative Climat International (iCi) - Private Equity Action on Climate Change
2019	La Fondation de la Mer
2019	OPSWF - initiative One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Managers
2019	The Japan TCFD Consortium
2020	AIGCC - Asia Investor Group On Climate Change
2020	FAIRR - Farm Animal Investment Risk & Return
2021	PPCA - Powering Past Coal Alliance
2021	Finance for Biodiversity Pledge
2021	NZAM - initiative Net Zero Asset Managers

Travaux de place

Au sein d'organisations professionnelles

Amundi est présente au sein de :

- L'ICMA (*International Capital Market Association*), via son comité exécutif et le groupe de travail dédiés au Principes applicables aux obligations vertes et Principes applicables aux obligations sociales ;
- L'EFAMA, via la co-présidence du Comité *Stewardship*, intégrité de marché et investissement ESG ;
- L'AFG, via son Comité d'investissement responsable ;
- Finance for Tomorrow, en tant que membre actif via le Directeur du pôle Clients Institutionnels et *Corporate* ;
- L'institut du capitalisme responsable, via son Conseil d'Administration ;
- Le Forum pour l'Investissement Responsable, via la présidence du Comité de dialogue et engagement ;
- FAIR (ex-Finansol), via son Conseil d'Administration.

Au sein d'instances réglementaires

Amundi est représentée au sein des instances suivantes :

- L'Autorité des Marchés Financiers, via la Commission climat et finance durable et la Commission gestion et investisseurs institutionnels ;
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, en tant que membre du Comité Scientifique ;
- Le Ministère de la Transition Écologique, en tant que membre du Laboratoire Finance ;
- Paris-Europlace, en tant que vice-président et via la participation à des groupes de travail sur la taxonomie, le Green Deal européen et la transition juste ;
- L'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*³⁰), en tant que membre de l'*European Lab Project Task Force on reporting of Non-financial risks and opportunities* ;
- L'OCDE³¹, en tant que membre du forum sur la confiance dans les entreprises³².

Amundi participe ainsi activement aux travaux autour des projets européens de réglementation en matière de finance durable, notamment en répondant directement ou indirectement aux consultations portant sur des réglementations européennes ou françaises en cours d'élaboration ou de révision.

Partenariats et travaux de recherche

Amundi considère les partenariats publics-privés comme essentiels pour développer et mettre en œuvre des solutions innovantes permettant de catalyser les capitaux vers des objectifs climatiques. Amundi a ainsi récemment travaillé avec l'IFC au lancement d'un fonds d'obligations vertes émergentes de 2 milliards de dollars US, et avec la Banque européenne d'investissement (BEI) à la création d'un fonds finançant les projets de transition énergétique. Le *Climate Change Investment Framework*³³ d'AiIB-Amundi, élaboré en 2020 avec l'[AiIB](#) (Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures), constitue une approche holistique innovante, fondée sur l'Accord de Paris, visant à construire des portefeuilles résilients au risque climatique.

Par ailleurs, Amundi est fortement engagée dans la recherche sur la gestion des risques climatiques. En 2021, Amundi a publié un papier de recherche intitulé « *Measuring and pricing cyclone-related physical risk under changing climate*³⁴ », proposant une méthodologie permettant de quantifier les conséquences financières associées aux risques physiques des cyclones tropicaux.

Amundi soutient activement la recherche académique et a noué plusieurs partenariats avec des chaires universitaires dédiées à la finance verte telle que la Chaire académique sur la finance durable et l'investissement responsable³⁵ et la Chaire d'économie du climat³⁶.

Enfin, l'engagement sur les sujets de recherche a conduit à la création par Amundi du Comité Médicis, un groupe de réflexion dédiée à la finance responsable. Les thèmes et projets en cours comportent par exemple une réflexion sur les conditions d'une transition énergétique socialement juste.

30. Littéralement, « groupe européen consultatif sur l'information financière ». Il s'agit d'un groupe de travail consultatif auprès de la Commission européenne. Son champ d'étude s'est étendu à l'information non-financière et à ce titre, il comporte un groupe de travail expérimental sur les risques et opportunités liées à l'information non-financière.

31. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est une organisation internationale qui œuvre pour la mise en place de politiques meilleures pour une vie meilleure.

32. L'initiative de l'OCDE sur la confiance dans les entreprises est une plate-forme permettant aux dirigeants de catalyser la bonne conduite des entreprises, d'examiner les incitations du marché pour la prise de décisions commerciales et de répondre aux attentes de la société pour relever les défis actuels et futurs.

33. Littéralement, « cadre de référence sur le changement climatique ». Il traduit les objectifs clés de l'Accord de Paris en métriques fondamentales pour évaluer le niveau d'alignement d'un émetteur sur les objectifs d'atténuation, d'adaptation et de transition bas carbone du changement climatique.

34. Évaluation et tarification du risque physique lié aux cyclones dans le contexte du changement climatique (voir [le lien suivant](#)).

35. Chaire créée en 2007, parrainé par l'Association Française de Gestion (AFG) et pilotée par l'École Polytechnique et l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) de Toulouse.

36. Une initiative du CDC Climat et Université Paris-Dauphine sous l'égide de l'Institut Europlace de Finance Fondation.

2.3. Capacités internes développées pour la mise en œuvre de cette stratégie

Afin de permettre le déploiement efficace et cohérence de la stratégie exposée ci-dessus, Amundi a développé depuis plusieurs années des capacités en interne.

2.3.1. Ressources dédiées pour la mise en œuvre de cette stratégie

Amundi a mis en place une équipe dédiée à l'investissement responsable. Ce département est positionné au sein de l'ensemble de l'organisation comme une unité autonome et indépendante répondant à la fois aux besoins des clientèles institutionnelles, distributeurs et *retail* ainsi qu'aux plateformes d'investissement.

Organisation

Le département dispose de 4 équipes distinctes :

Recherche ESG, engagement et vote

Cette équipe est basée à Paris, Dublin, Londres, Tokyo et Singapour. Les analystes rencontrent les entreprises, initient et maintiennent avec elles un dialogue visant à améliorer leurs pratiques et leur performance sur les enjeux ESG. Il leur incombe également de noter ces entreprises et de définir des règles d'exclusion. L'équipe compte des spécialistes dédiés à la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement.

Méthodes et solutions ESG

Cette équipe d'analystes quantitatifs et d'ingénieurs financiers est chargée de maintenir et de développer le système de notation ESG propriétaires d'Amundi et les systèmes de gestion des données ESG (y compris la sélection de fournisseurs de données externes pour générer les scores ESG). Ils aident les analystes et les gérants de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions d'investissement. Ils accompagnent également les équipes de développement commercial pour créer des solutions innovantes en intégrant des données ESG dans les produits financiers (notations ESG, données climatiques, indicateurs d'impact, controverses, entre autres données). Ils supervisent la mise au point et l'intégration des outils ESG dans les systèmes de gestion de portefeuille

d'Amundi et les systèmes de mise à disposition des informations auprès des clients, et il leur revient également de mettre en œuvre les règles d'exclusion ESG spécifiques des clients.

Développement commercial ESG et advocacy

Cette équipe met au point et promeut des solutions ESG adaptées aux besoins et aux défis des investisseurs, et de proposer des conseils et des services ESG à l'ensemble des clients d'Amundi. Elle s'assure également de la promotion de la vision d'Amundi sur les sujets d'investissement responsable auprès des interlocuteurs internes et externes, notamment la collaboration avec des initiatives de finance durable, ou l'élaboration de programmes de formation pour les clients.

COO Office

Cette équipe coordonne les projets du département Investissement Responsable avec les fonctions d'appui du Groupe, produit des tableaux de bord pour le suivi de l'activité (Affaires, Budget, Informatique, Audit, projets) et supervise les grands projets transversaux.

Moyens humains dédiés au déploiement de la stratégie d'investissement responsable

Les équivalents temps plein de la division Investissement Responsable (i.e., des équipes d'expertise dédiées) s'élèvent à 40 au 31 décembre 2021.

Les équivalents temps plein de la Ligne métier Gestion qui sont activement impliqués en matière d'investissement responsable couvrent :

- 19 responsables qui sont membres du Comité Notation ESG et représentent des plateformes de Gestion (Taux, Actions, Multi-actifs, Émergents, Passive and Smart Beta, Structurée) ou des entités (comme par exemple CPR AM, et BFT IM) ;
- 7 responsables qui sont membres du Comité Vote et représentent la Gestion Action et Émergent, ainsi que les entités des États-Unis, du Japon, CPR AM et BFT IM.

Par ailleurs, l'intégration des critères ESG dans l'ensemble de la stratégie d'investissement mobilise l'ensemble des plateformes de gestion, soit 729 équivalents temps plein.

2.3.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

Tout au long de l'année, Amundi prête une attention particulière à la formation des équipes chargées de l'investissement responsable. Des réunions de formation entre analystes sont organisées tous les mois. Les équipes ont par ailleurs accès à des plateformes de cours en ligne telles que celles proposées par la SFAF ([Société Française des Analystes Financiers](#)) ou l'Académie des Principes pour l'investissement responsable³⁷. Ils participent également à des conférences extérieures (par exemple celles organisées par l'OCDE, l'AMF...). De plus,

chaque année, un groupe de quatre analystes et de gérants de portefeuille bénéficient de formations dédiées sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance des marchés émergents auprès d'une Banque multilatérale de développement partenaire.

À partir de 2022, un nouveau programme de formation construit avec les experts d'Amundi sera mis en œuvre, couvrant l'ensemble du personnel, avec des modules adaptés aux différents niveaux d'expertises, afin d'assurer qu'au fil du temps chaque collaborateur reçoive une formation adaptée sur les enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de climat.

2.4. Communication et transparence mises en œuvre auprès des parties prenantes

Communiquer en toute transparence auprès des parties prenantes est un enjeu clé pour Amundi.

2.4.1. Présentation des modes de communication avec les souscripteurs

Amundi communique régulièrement de façon directe et publique sur sa stratégie d'investissement responsable auprès de ses souscripteurs et de ses parties prenantes. Les principaux rapports publiés en 2021, et les canaux de communication utilisés pour promouvoir ces documents sont répertoriés ci-dessous :

Support de communication	Contenu et périmètre	Fréquence	Moyens de diffusion utilisés
Politique d'investissement responsable	Politique IR d'Amundi	Annuelle	Site Internet Amundi.com ³⁸
Rapport de transparence public	Rapport annuel d'Amundi relatif à ses obligations de transparence ESG, résultant de son respect des Principes pour l'Investissement responsable	Annuelle	Site Internet Amundi.com
Rapport de Stewardship (Stewardship Report)	Définit la philosophie et l'approche d'investissement responsable, la politique et les activités d'engagement ainsi que l'exercice des droits de vote	Annuelle	Site Internet Amundi.com
Rapport d'engagement	Détaille le processus d'engagement d'Amundi, résultant du dialogue et de la collaboration avec les entreprises sur des questions liées aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	Annuelle	Site Internet Amundi.com
Politique de vote	Cadre d'analyse de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	Site Internet Amundi.com
Rapport sur l'exercice des droits de vote et le dialogue actionnarial	Mise en œuvre de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	Site Internet Amundi.com
Plateforme des votes en assemblée générale	Publication des votes un mois après l'exercice	Au fil de l'eau	Site Internet Amundi.com
Transparence ESG	Pour les fonds ouverts du périmètre investissement responsable : notations/scores ESG du portefeuille, indicateurs ESG le cas échéant	Mensuelle	Site Internet Amundi.com
Code de transparence ISR	Pour les fonds Amundi labélisés ISR ³⁹	Annuelle	Site Internet Amundi.com
Rapport d'impact	Pour les fonds solidaires : détails des investissements solidaires par thème, liste des entreprises solidaires financées et témoignages Pour les fonds d'impact CPR AM	Annuelle	Site Internet Amundi.com Site de CPR AM

37. L'Académie des Principes pour l'investissement responsable offre une formation pratique et appliquée en ligne sur l'investissement responsable aux organisations et aux professionnels de l'industrie. Les Principes pour l'Investissement Responsable ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leurs portefeuilles.

38. Voir [le lien suivant](#).

39. Code de transparence européen conçu et approuvé par l'Association Française de Gestion (AFG), le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et le Forum Européen de l'Investissement Responsable (Eurosif).

2.4.2. Actions de sensibilisation mises en place, notamment auprès des clients

Amundi met en place des événements et des actions promotionnelles pour mettre en avant ses pratiques d'investissement responsable, à destination des distributeurs, des clients institutionnels et particuliers.

Amundi participe également des conférences et des ateliers de formation sur des sujets liés à l'investissement responsable et au climat en Europe, aux États-Unis et en Asie. Ainsi, en 2021, 94 séminaires, formations, et réunions ont eu lieu, réunissant plus de 100 clients institutionnels. De plus, 16 séminaires, formations et réunions, ont été organisés avec des clients de la banque privée et d'autres distributeurs, concernant ici plus de 18 500 investisseurs particuliers.

Développer l'expertise des équipes de conseillers des réseaux partenaires sur les produits et solutions d'épargne disponibles est une priorité, y compris en matière d'investissement responsable. En 2021, les équipes en charge des réseaux de distribution ont adapté leur plan de communication, en dispensant de nombreuses sessions de formation par webconférence et en mettant en place des appels en visioconférence réguliers avec leurs clients. Des actions de sensibilisation en ligne ont également été déployées vis-à-vis des conseillers clientèle et l'ensemble des événements ont été digitalisés.

Enfin, en ligne avec les objectifs du plan « Ambition 2025 », Amundi a élaboré une stratégie d'accompagnement à l'attention des investisseurs institutionnels afin de les accompagner dans la transformation de leurs portefeuilles vers l'atteinte de l'objectif d'émissions neutres en carbone d'ici 2050.

Le plan est détaillé à trois niveaux clés :

- Amundi développe une offre complète de produits liés à l'enjeu climatique. Cela inclut des solutions finançant des activités et des projets d'adaptation et/ou d'atténuation du changement climatique, ainsi que des solutions de transition vers la neutralité carbone qui visent à décarboner les portefeuilles pour atteindre l'objectif d'émissions neutres en carbone d'ici 2050. Dans cette seconde catégorie, Amundi s'est engagée à lancer au moins 6 stratégies sur différentes classes d'actifs et zones géographiques d'ici 2025.
- Considérant qu'il y aura un fort besoin de transformer les allocations existantes, Amundi accompagnera ses clients institutionnels existants dans la conversion des mandats ou des fonds dédiés gérés existants afin de les aligner sur l'objectif d'émissions neutres en carbone d'ici 2050. La force de vente institutionnelle d'Amundi engagera des discussions avec ses clients pour comprendre leurs besoins, leurs défis et leurs engagements liés à ce sujet. Avec l'aide des équipes d'investissement et d'investissement responsable, différentes options de transformation adaptées aux exigences des investisseurs seront proposées.
- Amundi fournira des services de conseil aux clients institutionnels en vue de les aider à créer leurs propres cadres d'analyse de neutralité carbone couvrant toutes les classes d'actifs (lorsque cela est possible). Ce cadre détaillera les objectifs et les indicateurs qui aideront à définir construire la répartition stratégique l'allocation stratégique des actifs et la construction du portefeuille. Il convient de noter que l'*Amundi Institute*⁴⁰ a déjà publié des premiers résultats concernant les impacts financiers et les rendements attendus à 10 ans en fonction de deux scénarii climatiques possibles (central et alternatif).

40. Littéralement « Institut Amundi ».

2.5. Des engagements reconnus par le marché

Plusieurs distinctions obtenues au cours de l'année 2021 ont salué les stratégies mises en place :

- Selon les données Broadridge⁴¹ sur le périmètre des fonds ouverts à fin décembre 2021, Amundi se classe n°1 en termes d'encours ESG ;
- Amundi a été élue « *Fixed Income Manager of the year*⁴² » lors des Sustainable Investment Awards décernés par la publication *Environmental Finance* en 2021⁴³ ;
- Dans le cadre du classement Morningstar⁴⁴, sur 31 sociétés de gestion évaluées, Amundi fait partie des cinq entreprises qui ont obtenu le niveau « Avancé » en matière d'engagement ESG ;
- Dans le cadre des ESG Investing Awards 2021 décernés par le média Global Markets Media LKtd le 4 février 2021, Amundi a reçu [plusieurs récompenses annuelles](#) : « *Best ESG ETF Provider* », « *Best ESG Investment Fund - Emerging Markets Debt* » pour le fonds Amundi Funds Emerging Market Green Bonds et « *Best ESG Investment Fund - Climate/Green Bonds* » pour le fonds Amundi AIB Climate Bond Portfolio⁴⁵.

De la même façon, la transparence des communications d'Amundi a été reconnue à plusieurs reprises :

- *ESG Investing Reporting Awards* 2021⁴⁶, dans la catégorie « *Best Sustainability Reporting* » ;
- Classement Peregrine⁴⁷ : Amundi, n°1 du classement en 2021 pour sa communication et sa prise en compte des enjeux ESG ;
- Les équipes de CPR AM ont reçu [le trophée de la meilleure communication ISR](#), qui récompense toutes les actions concourant à une meilleure compréhension et diffusion de l'investissement responsable, décerné par Option Finance / Funds Magazine dans le cadre des Trophées de l'Asset Management.

La référence à un prix, une notation, ou un classement ne préjuge pas des performances futures du fonds ou du gestionnaire.

41. Sur les fonds ouverts vendus en Europe, hors mandats, fonds dédiés et EMTN, ETFGI (pour les ETFs), Bloomberg à fin décembre 2021, IPE pour le classement des gérants immobilier (encours à fin Juin 2021) et HFM pour les plateformes de comptes gérés (2020). Tous droits réservés. Les informations contenues ici : appartiennent à Broadridge et/ou ses fournisseurs de contenu ; ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Broadridge, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations.

42. Gérant obligataire de l'année.

43. Méthodologie disponible [sur le site](#).

44. La méthodologie est décrite [ici](#). Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations.

45. Les performances passées ne garantissent pas nécessairement les performances à venir. Un investissement dans des fonds présente des risques, notamment le risque de perte en capital. La valeur d'un investissement est soumise aux fluctuations du marché, et peut donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des fonds peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi.

46. Plus d'informations sur la méthodologie [ici](#).

47. Plus d'informations sur la méthodologie [ici](#).

3 Identification et gestion des risques ESG

L'intégration des facteurs de risques ESG dans les produits et la stratégie d'Amundi constitue une question clé. Témoinant de l'engagement d'Amundi en tant qu'investisseur responsable, 100 % des fonds ouverts gérés activement intègrent désormais des critères ESG lorsque cela est techniquement possible. Par ailleurs, l'analyse ESG d'Amundi couvre désormais 13 500 émetteurs, dépassant son objectif de porter la couverture de 5 000 à 8 000 en 2021.

3.1. Processus d'identification et d'évaluation des risques ESG

Le processus d'identification et d'évaluation des risques ESG se fait au moyen de plusieurs méthodes exposées ci-après.

3.1.1. Analyse ESG

Méthodologie de notation ESG pour les émetteurs privés (actions cotées et obligations)

Amundi a développé sa propre approche de notation ESG. Cette méthodologie s'appuie sur des textes à portée universelle, tels que le Pacte mondial des Nations unies, les principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, l'Organisation internationale du travail, etc.

La note ESG vise à mesurer la capacité d'une entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités ESG inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique. La note ESG évalue également la capacité de l'entreprise à gérer l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs ESG.

La méthodologie d'analyse ESG et la production de métriques climat reposent sur l'utilisation de données en provenance d'une large sélection de fournisseurs dont le budget annuel représente 3,5 millions d'euros au 31/12/2021.

L'analyse ESG s'appuie sur ces données pour générer des notes ESG internes, des analyses de controverses ESG, et traite les données pour répondre aux exigences d'exclusion spécifiques des clients. Certains prestataires de recherche externes ont également été choisis pour leurs données relatives au climat en ce qui concerne la gestion des risques climatiques et les données relatives au CO₂.

Catégories	Agence ⁴⁸
Généralistes	Sustainalytics ISS ESG MSCI VE (Vigeo-Eiris) Ethi Finance Humpact
Climat	MSCI CDP Trucost Iceberg Data Lab Climate Bonds FTSE Russel
Controverses	MSCI Sustainalytics RepRisks
Souverains	Verisk Maplecroft

Chaque émetteur se voit attribuer une note ESG basée sur une échelle de 7 niveaux allant de A à G (A étant la meilleure note et G la plus mauvaise note, synonyme d'exclusion de la valeur). Chaque composante E, S et G est également notée de A à G.

Les valeurs de référence internes d'Amundi pour l'analyse sont composées de 38 critères, dont 17 sont des critères génériques, communs à toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, et 21 des critères sectoriels spécifiques. Tous les critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille du *front office* des gérants.

48. Toutes les marques et logos sont indiqués à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Sources de données utilisées dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi des émetteurs *corporates*

	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE
17 critères génériques	<ul style="list-style-type: none"> Émissions & Énergie Gestion de l'eau Biodiversité & Pollution Fournisseurs (enjeux environnementaux) 	<ul style="list-style-type: none"> Santé & Sécurité Conditions de travail Relations sociales Fournisseurs (enjeux sociaux) Responsabilité produits/clients Communautés locales et droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> Structure du Conseil Audit & Contrôle Rémunération Droits des actionnaires Déontologie Pratiques fiscales Stratégie d'investissement responsable

	ENVIRONNEMENT	SOCIAL
21 critères propres au secteur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> Énergie propre Voiture verte Chimie verte Construction durable Gestion durable des forêts Recyclage du papier Finance éco-responsable Assurance éco-responsable Business vert Emballage 	<ul style="list-style-type: none"> Bioéthique Marketing responsable Produits sains Risques liés au tabac Cyber-sécurité & Vie privée Fracture numérique Accès aux soins Accès aux services financiers

L'outil propriétaire d'Amundi permet une transparence sur la notation. À tout moment, la note attribuée à une entreprise donnée peut être expliquée à l'aide d'un graphique floral basé sur les scores de l'entreprise sur les divers critères.

En complément des notations ESG mises à la disposition des gérants, Amundi a développé des méthodologies propriétaires pour évaluer les risques climatiques.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des paramètres disponibles en matière de changement climatique, le type de données et le fournisseur.

MÉTRIQUE	DONNÉES	SOURCES ⁴⁹
Émissions directes de GES (champ d'application 1 + 2) et émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Émissions de carbone Scope 1, 2 et 3 en amont	Trucost
Objectif de réduction carbone	Short/Mid et Objectifs à long terme	CDP/SBTi
Alignement de température		Données de ICEBERG Data Lab/CDP/Trucost
Transition énergétique (notation interne)	Ce paramètre évalue l'exposition d'un émetteur aux risques de transition et sa capacité à gérer ce risque	MSCI/Vigeo Eiris/Sustainalytics/ISS ESG
Chiffre d'affaires vert	Implication d'une entreprise dans des activités générant un impact positif significatif à la fois sur l'atténuation du climat Et l'adaptation	MSCI/FTSE Russell/Trucost
Risque physique	Exposition au risque physique à 7 événements météorologiques extrêmes	Trucost
Juste Transition	Notation interne	MSCI/Vigeo Eiris/Sustainalytics/ISS ESG

Ces éléments seront détaillés au chapitre 4.

49. Toutes les marques et logos sont indiqués à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Méthodologie de notation ESG pour les émetteurs privés d'action non cotées et de dette

Capital investissement

Tous les investissements potentiels par un fonds de l'activité de capital investissement doivent être conformes à la politique d'exclusion et faire l'objet d'un processus de revue menée par les analystes de l'équipe Investissement Responsable d'Amundi (ou sous la supervision d'un analyste interne si la due diligence est externalisée), qui attribue une notation avant l'investissement. Le processus est décrit plus en détail dans le tableau ci-dessous :

Intégration des enjeux ESG dans le processus d'investissement capital investissement

Un processus d'investissement rigoureux

Initiative Directeur Associé	Origination	<ul style="list-style-type: none"> • Une sélection méthodique du dealflow résultant d'un réseau de banques locales et d'apporteurs d'affaires indépendant, partant d'une approche proactive
Réunions hebdomadaires	Revue initiale	<ul style="list-style-type: none"> • La revue initiale permet d'écarter les opérations qui ne correspondent pas à nos critères d'investissement stricts ; la politique d'exclusion ESG est appliquée • Présélection selon les critères ESG (exclusion des entreprises notées E,F,G)
	Analyse financière et stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Une analyse approfondie est menée par l'équipe en charge, sur la base de : <ul style="list-style-type: none"> - une grille d'évaluation permettant de cerner les risques et les opportunités - le recours à des spécialistes externes pour des due diligences approfondies
Comité d'investissement pré-due diligence	Analyses ESG	<ul style="list-style-type: none"> • Une analyse ESG écarte les entreprises qui ne respectent pas les critères ESG retenus • Entretien avec un analyste extra-financier d'Amundi et recommandations données au niveau des organes de gouvernance
	Décision	<ul style="list-style-type: none"> • La décision d'investir est prise par un comité, sur la base de l'analyse détaillée du projet, de la matrice des risques et de la revue des due diligences par une due diligence mentor
Comité d'investissement post-due diligence	Closing	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque investissement est réalisé et suivi en liaison avec les équipes transversales (Contrôle Financier et Opérations, Risque et Conformité)
	Post-closing	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle actif au sein du conseil de surveillance • Mise en œuvre de mesures correctrices après la clôture

Dette privée

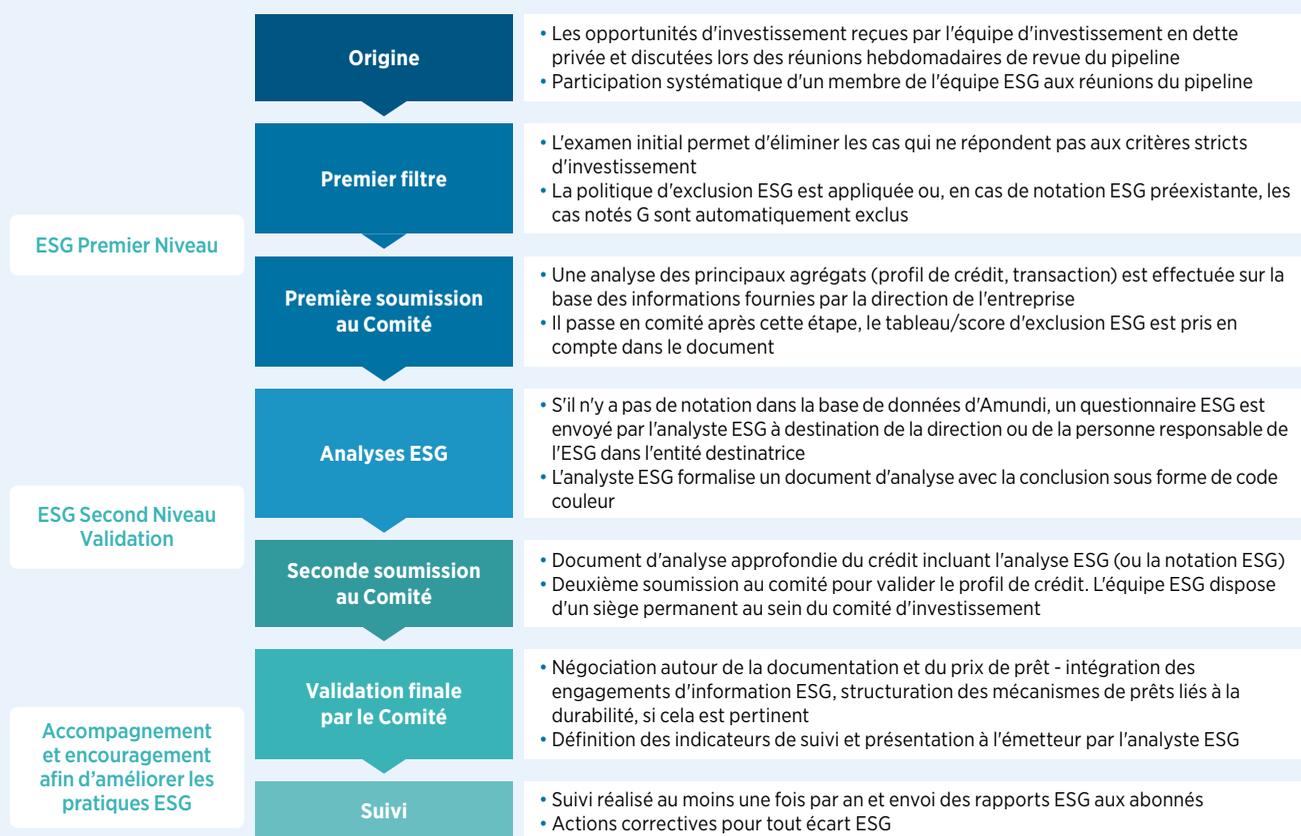
En raison du faible niveau de disponibilité des informations ESG et de la difficulté à tirer parti des engagements *via* les investissements réalisés en dette privée, Amundi se place dans une approche d'effort raisonnable.

La politique d'exclusion d'Amundi Private Equity s'appuie largement sur celle d'Amundi Asset Management et consiste en un questionnaire qui est systématiquement intégré dans la première phase du Comité d'Investissement.

Les principes généraux communs à tous les domaines d'expertise (dette privée d'entreprise, dette privée à effet de levier, Dette privée immobilier) sont présentés ci-dessous :

Processus d'approche ESG d'Amundi pour la dette privée

Approche dette privée



Les due diligences ESG peuvent être réalisées en interne ou en externe. Quel que soit le cas de figure, ces due diligences donnent lieu à une fiche synthétique d'analyse d'ESG, une note ESG et l'identification d'indicateurs clés de performance (qualitatifs et quantitatifs).

Pour les fonds ISR, l'analyste ESG établit une note ESG. La méthodologie de notation repose sur celle utilisée par Amundi pour les fonds cotés (17 critères génériques communs à l'ensemble des secteurs et 21 critères spécifiques propres aux enjeux des différents secteurs).

Focus Amundi Transition Énergétique (ATE)



ATE dispose d'une équipe d'investissement expérimentée composée de directeurs généraux, de directeurs associés et d'analystes. La définition de chaque rôle au sein de l'organisation, ainsi que le rôle et la composition des comités sont clairement établis.

L'intégration des critères ESG se fait au travers des six étapes clés du processus d'investissement, chacune ayant ses particularités : la politique d'exclusion, la phase de pré due diligence, la phase de due diligence, la décision d'investissement, la période de détention et la phase de désinvestissement.

L'expertise ATE applique sur ses investissements une politique d'exclusion conforme à celle d'Amundi Asset Management et ATE s'engage à ne pas financer les activités suivantes :

- Toute activité qui ne contribue pas à la transition énergétique ;
- Le développement, la construction, l'exploitation ou la rénovation de centrales thermiques fonctionnant totalement au charbon ;
- L'extraction de pétrole, gaz et charbon⁵⁰ ;
- La détention de mines de charbon ou de minerais ;
- L'incinération de déchets et décharge totale à ciel ouvert sans capture des émissions de GES ;
- Les installations nucléaires.

De la même manière que pour Amundi Private Equity, après un premier filtre relatif à la politique d'exclusion, chaque opportunité d'investissement fait l'objet d'une due diligence

évaluant les risques identifiés au niveau ESG avant d'être présentée au Comité d'Investissement. Cette due diligence fait partie intégrante du processus d'investissement et permet d'éclairer l'analyse financière. C'est une manière pour l'investisseur d'exercer pleinement sa responsabilité et de se prémunir des risques de long terme : financiers, réglementaires, opérationnels, de réputation.

Le périmètre de la due diligence ESG couvre :

- Une analyse de la cible d'investissement ;
- Une analyse des coactionnaires ;
- Une analyse de l'opérateur des actifs ;
- Une analyse de l'acheteur d'électricité dans le cadre de contrats d'entreprise à entreprise (à l'exclusion de tout opérateur mandaté par les autorités publiques pour servir de contrepartie de référence pour les appels d'offres publics de fourniture d'électricité d'origine renouvelable).

Ainsi, ATE a développé un outil d'analyse ESG conforme aux attentes du règlement européen (UE) 2019/2088 dit « Disclosure ». Pour chaque opportunité d'investissement, la due diligence ESG détaillée intégrant de nombreux critères est réalisée conformément à la réglementation applicable. Les résultats en sont analysés et présentés en Comité d'Investissement.

Dans le cas d'une dégradation de la performance ESG d'un émetteur, ou de l'apparition d'un facteur ESG contraire à la politique d'exclusion ou de nature à avoir un impact défavorable sur le crédit, le Comité d'Investissement pourra voter, à sa discrétion, la mise en place de mesures correctives.

50. Par extraction, il faut entendre le fait de prélever ces ressources du sol.

Méthodologie de notation ESG des émetteurs souverains

Comme pour les émetteurs privés, la méthodologie de notation ESG d'Amundi pour les émetteurs souverains s'étend de A à G (A constituant le score le plus élevé). Les risques ESG peuvent en effet affecter la stabilité mondiale et il est important que les investisseurs puissent évaluer la capacité des pays à les gérer, en plus de leur capacité à rembourser leur dette.

Afin d'évaluer précisément la performance durable des émetteurs souverains, Amundi a mis au point un ensemble de 46 indicateurs ESG. Ces indicateurs, conçus pour évaluer la performance d'un émetteur souverain sur les questions ESG, sont classés comme suit :

- **Environnement** : changement climatique et capital naturel ;
- **Social** : droits de l'homme, cohésion sociale, capital humain, droits civils ;
- **Gouvernance** : efficacité des gouvernements, environnement économique.

Ces indicateurs, qui sont fournis par une source de données spécialisée, sont pondérés en fonction de l'importance du risque qu'ils présentent. Cette évaluation de l'importance est réalisée en interne à partir de sources de données propriétaires ainsi que de bases de données en accès libre, par exemple du Groupe de la Banque mondiale et des Nations unies.

Méthodologie de notation ESG pour les actifs immobiliers

Avant la phase d'acquisition

Chez Amundi Immobilier, le processus d'analyse ESG pour les opportunités d'investissement débute par des revues d'acquisition et de la clôture de l'accord. Le prestataire externe [SINTEO](#) est mandaté afin d'émettre une note ESG au regard de la performance extra-financière de l'actif pré-investi, ce au moyen d'un questionnaire nommé « Cartographie ISR », conformément au contrat cadre entre Amundi Immobilier et le prestataire SINTEO.

Les actifs pré-investis soumis à une analyse ESG peuvent être placés dans deux types de fonds : les fonds « classiques » ou les fonds ayant reçu ou ayant vocation à recevoir le label d'État français dit ISR⁵¹.

Pour les fonds dits « classiques », si un actif en cours d'analyse ne répond pas aux exigences et aux attentes de la Charte d'Investissement Responsable d'Amundi Immobilier,

son acquisition ne pourra être envisagée que si un plan de remédiation est déployé à court/moyen terme pour répondre à ces exigences dans un horizon maximal de trois ans, et ainsi améliorer la performance en matière de durabilité de ce dernier. Autrement dit, il s'agit d'une démarche dite de « *best-effort* », par laquelle il est possible d'améliorer la performance ESG de l'actif pour qu'il soit retenu et placé dans un fonds.

Concernant les fonds labellisés ISR ou visant à l'être, une note seuil est déterminée selon deux grandes catégories :

- Les actifs « *best-in-class* » (BIC) dont la performance ESG répond en amont de l'investissement aux attentes et aux exigences de la Charte d'Investissement Responsable d'Amundi Immobilier et aux dispositions relatives à la labélisation ISR. Ces derniers ont donc surtout pour objectif de maintenir le niveau de leur performance ESG dans le temps, voire l'améliorer.
- Les actifs dits « *best-in-progress* » (BIP) dont la performance ESG est sous le seuil de la note fixée pour le fonds ISR au sein duquel ils doivent être intégrés. À ce titre, ils feront l'objet d'un plan d'amélioration à horizon trois ans afin d'accroître leur performance ESG.

Pendant la phase de gestion

Une mise à jour de la notation de l'actif pourra être demandée après des travaux ou une rénovation ou restructuration importante si les modifications apportées sur l'actif peuvent induire une variation de la note. L'équipe ESG s'assure du renouvellement des notations *a minima* tous les 3 ans.

Si un actif voit sa note dégradée et ne répond plus aux obligations fixées par la stratégie du fonds ou la Charte Investissement Responsable d'Amundi Immobilier, un plan d'action sera établi à horizon 3 ans. Au vu de ce dernier et selon la stratégie choisie, soit le plan d'action sera mis en œuvre, soit l'actif sera cédé.

La charte fournisseur

Amundi Immobilier a mis en place une charte fournisseur qui a pour vocation d'impliquer les principaux prestataires d'Amundi Immobilier dans une démarche plus respectueuse de l'environnement et de la société. Ces derniers doivent s'engager à respecter cette charte en la signant et en répondant à un questionnaire afin d'obtenir une note sur leurs pratiques, laquelle est revue au fil du temps.

51. La référence à un label ne préjuge en rien de la performance financière future du fonds.

3.1.2. Modélisations

Afin de renforcer l'évaluation des risques de transition climatique, Amundi réalise une analyse d'alignement sur l'Accord de Paris de ses portefeuilles d'investissement. Pour ce faire, elle utilise le scénario de développement durable de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Les budgets carbone spécifiques aux secteurs sont utilisés pour comparer la trajectoire des émissions d'une entreprise. Amundi suit régulièrement l'évolution d'approches émergentes qui ne sont pas encore stabilisées.

Afin d'améliorer la gestion des risques liés à la transition climatique des fonds qu'elle gère, Amundi s'appuie également sur des scores de température élaborés par plusieurs fournisseurs, notamment Trucost, Iceberg Data Lab et CDP⁵².

Les sections 4.1.2 et 4.1.3 apportent plus détails sur ce sujet, en application des dispositions de l'Article 29 LEC.

3.1.3. Empreinte carbone des portefeuilles

La mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles est un moyen d'identifier et d'évaluer le risque climatique.

L'analyse d'Amundi pour mesurer l'empreinte carbone des entreprises s'appuie sur les données liées aux émissions carbone des émetteurs privés fournies par Trucost, leader mondial des données environnementales et climatiques. Si nécessaire, les données manquantes sont complétées par des données de la société mère de l'émetteur en question. Les actifs en portefeuille qui peuvent être notés (hors produits dérivés ou titres émis par des États, par exemple) sont utilisés dans le calcul de l'empreinte carbone du portefeuille. Amundi met au point deux indicateurs d'empreinte carbone : les émissions carbone en millions d'euros investis et les émissions carbone en millions d'euros de chiffre d'affaires. Ces données et méthodologies sont utilisées dans les rapports de fonds ainsi que pour éclairer la stratégie d'Amundi, afin de mesurer et, le cas échéant, réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement.

Les sections 4.1.2 (« Le plan d'action climat 2022-2025 d'Amundi : enjeux et impacts ») et 4.1.3 (« Processus d'identification et d'évaluation des risques physiques et de transition, indicateurs et résultats ») apportent plus de détails sur ce sujet, en application des dispositions de l'Article 29 LEC. Les détails méthodologiques sont par ailleurs présentés dans la section méthodologique du présent rapport.

3.2.

Intégration des risques ESG dans les processus de gestion des risques

Les processus d'identification, d'évaluation et de réponse aux risques et opportunités ESG sont pleinement intégrés dans les processus de gestion d'Amundi.

3.2.1. Organisation de la gestion des risques

L'équipe Investissement Responsable d'Amundi est un centre d'expertise qui fournit des méthodologies de notation et d'évaluation ESG ainsi que des analyses qualitatives. Comme décrit en sections 2.3.1 et 3.1.1, un large périmètre d'entreprises cotées et d'émetteurs est évalué selon une méthodologie de notation ESG. Il fournit également des services de recherche, de soutien et de transfert de connaissances vers les plateformes d'investissement de l'entreprise. Tous les membres de l'équipe collaborent avec des professionnels de l'investissement pour les aider à intégrer les facteurs ESG dans leurs processus d'investissement et leur expertise.

Par ailleurs, l'analyse ESG est intégrée dans les systèmes de gestion de portefeuille d'Amundi, mise à disposition en temps réel dans les outils des gérants de portefeuilles, afin de leur donner un accès fluide aux scores ESG des émetteurs privés et souverains conjointement aux notations financières. Les gérants de portefeuille et les analystes d'investissement de toutes les plateformes d'investissement ont donc accès à tout moment aux scores ESG des émetteurs, ainsi qu'aux analyses et indicateurs ESG associés. Cette configuration permet aux gérants de fonds de prendre en compte les risques liés au développement durable dans leur processus de décisions d'investissement et d'appliquer la politique d'exclusion d'Amundi, le cas échéant. Ils sont également en mesure de concevoir et de gérer leur portefeuille dans le respect de règles et d'objectifs ESG précis qui peuvent s'appliquer aux stratégies et produits d'investissement relevant de leur compétence. Parmi les outils figure le *Sustainable Rating Integrator*⁵³ (SRI), une plateforme interne qui agrège les données de notation financière et extra-financière et connectée aux outils de contrôle des risques d'Amundi.

Au niveau des risques, les critères ESG sont intégrés dans le cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont réparties entre le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'Investissement et le second niveau de contrôles effectués par les équipes Risques, qui peuvent contrôler à tout moment la conformité aux objectifs et aux contraintes ESG

52. Toutes les marques et logos sont indiqués à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

53. Intégrateur de notation durable.

d'un fonds. Le service Risques fait partie de la gouvernance mise en place autour de l'investissement responsable (voir la section 1.1). Elle veille au respect des exigences réglementaires et à la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles d'investissement responsable sont suivies par les équipes Risques au même titre que toute règle entrant dans leur périmètre de contrôle, en s'appuyant sur les mêmes outils et sur les mêmes procédures. Ces règles comprennent les politiques d'exclusion, ainsi que les critères d'éligibilité et les règles propres à chaque fonds. En ce qui concerne ces règles, les contrôles de conformité sont automatisés dans un outil de conformité interne doté d'alertes pré-opérations ou d'alertes bloquantes, en informant les gérants de fonds en cas d'infractions potentielles, après quoi ils sont tenus de rétablir la conformité des portefeuilles. Cela s'applique notamment aux politiques d'exclusion.

3.2.2. Gestion des risques ESG

Risques stratégiques

Risques réglementaires et juridiques

Les futures évolutions légales ou réglementaires liées aux enjeux environnementaux et sociaux, au premier rang desquels le dérèglement climatique ou la perte de biodiversité pourraient avoir un impact significatif sur l'évolution de la stratégie d'Amundi. Plus spécifiquement, sur certains secteurs, des réglementations contraignantes peuvent venir restreindre les activités qu'Amundi peut financer. C'est le cas d'industries à forte intensité carbone dont les activités tendent à être davantage ciblées, notamment au niveau européen dans le cadre de la stratégie environnementale de l'Union européenne.

Risques liés à la réputation et la compétitivité

Cette catégorie de risques couvre notamment le fait :

- De ne pas se conformer aux attentes des investisseurs en termes d'offre d'investissement responsable ou de responsabilité sociale d'entreprise ;
- D'adopter de mauvaises pratiques de commercialisation, contrevenant aux obligations de fournir des informations à caractère exact, clair et non trompeur qui permette d'évaluer la démarche d'investissement responsable proposée ;

- D'être en situation de non-conformité au niveau du portefeuille ou de certains titres détenus avec les caractéristiques ESG du produit.

L'ensemble de ces risques pourraient conduire à une perte de clients et affecter l'image de marque et la réputation d'Amundi.

Amundi prend des dispositions pour répondre aux attentes de ses différentes parties prenantes en matière de responsabilité sociale d'entreprise tel que définis en section 5.2.1.2 (« Risques d'activité ») de son Document Universel d'Enregistrement 2021.

Risques liés aux opérations du Groupe

En tant qu'entreprise, Amundi est exposée aux risques environnementaux et sociaux. En effet, l'infrastructure d'Amundi, - y compris sa capacité technologique, ses centres de données et ses espaces de travail - peut être exposée à des événements externes naturels qui pourraient impacter la capacité d'Amundi à opérer. Amundi déploie ainsi ses efforts pour garantir la poursuite de ses activités dans l'éventualité où une telle situation se présenterait. Sur ce sujet, il est possible e se référer à la section 5.2.1.1 du Document Universel d'Enregistrement 2021.

4

Focus sur la stratégie d'Amundi en matière de lutte contre le changement climatique et la biodiversité

L'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre requiert une transition rapide avec des points de passage précis à court terme, en 2025 et en 2030. De la même façon, face au rythme sans précédent de déperdition de la biodiversité, il est nécessaire de davantage intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. Amundi mobilise ainsi son expertise pour renforcer son ambition dans ces deux domaines.

4.1. Stratégie en matière de lutte contre le changement climatique

Le 6 juillet 2021, Amundi a rejoint l'initiative « *Net Zero Asset Managers*⁵⁴ » et a annoncé son intention d'aligner progressivement ses portefeuilles et ses activités sur un objectif zéro émission nette d'ici 2050, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. L'initiative *Net Zero Asset Managers* est un groupe de 273 gérants d'actifs internationaux totalisant 61 300 milliards de dollars d'actifs sous gestion⁵⁵, qui s'est engagé à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt, en cohérence avec les efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5°C, et à soutenir l'investissement aligné sur cet objectif.

Cette annonce représente une étape clé dans la stratégie d'Amundi en matière de lutte contre le changement climatique et reflète les convictions du Groupe dans ce domaine :

- Le secteur financier est un catalyseur clé de l'action ;
- Amundi doit adopter la lutte contre le changement climatique à chaque niveau de l'entreprise ;
- La transition devra être juste, respectueuse de l'environnement, et viser à le préserver et le restaurer ;
- Les connaissances, les données et les analyses sont des moteurs de changement importants.

Le Plan Sociétal « *Ambition 2025* » d'Amundi permet de décliner concrètement la feuille de route à suivre en vue de respecter les engagements pris en matière de contribution à la neutralité carbone.

4.1.1. L'initiative « *Say on climate* » d'Amundi

Amundi souhaite participer au mouvement de transparence concernant les stratégies climat, en cohérence avec ses attentes envers les entreprises dans lesquelles elle investit. Pour cette raison, Amundi a souhaité faire du dépôt d'une résolution « *Say on Climate* » lors de son Assemblée générale 2022 l'un des dix engagements⁵⁶ du Plan Sociétal « *Ambition 2025* », ce qui constitue une première mondiale pour un gérant d'actif. À partir de 2023, Amundi sollicitera également un vote consultatif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie présentée en 2022.

Avec cette démarche inédite, Amundi souhaite réaffirmer sa conviction quant au rôle d'accompagnement de la transition que peut jouer le secteur financier et rappeler les principes qui guident ses actions, la recherche d'un équilibre entre ambition et pragmatisme.

Déterminer l'alignement d'une entreprise avec les objectifs de l'Accord de Paris reste, à ce jour, un défi. Les connaissances scientifiques et les méthodologies ne cessent de s'enrichir et d'évoluer. Le large spectre de classes d'actifs et de régions du monde où Amundi investit, ne bénéficie pas encore des cadres d'analyses et données nécessaires à un plan d'action exhaustif. Il n'en reste pas moins que des moyens peuvent, d'ores et déjà, être déployés. La participation à des initiatives de place constitue un moyen précieux d'avancer collectivement sur cette problématique et Amundi, *via* sa contribution à nombre d'entre elles, joue un rôle actif en ce sens (voir section 2.2.6.).

54. Littéralement, « Gérant d'actifs neutres en carbone ». Cette initiative internationale regroupe des gérants d'actifs ayant pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers la neutralité carbone d'ici 2050.

55. Chiffre à juillet 2021.

56. Un « *Say on climate* » est une résolution présentée pour avis à l'ordre du jour des assemblées générales. Elle peut être déposée par l'entreprise elle-même, ou par ses actionnaires. Elle a pour objet de faire voter les actionnaires, chaque année, sur la politique de l'entreprise en faveur du climat et d'assurer, ce faisant, un dialogue récurrent sur le sujet.

La stratégie Climat d'Amundi a donc nécessairement vocation à évoluer au fur et à mesure des évolutions méthodologiques, des protocoles de définitions des ambitions, des cadres réglementaires et des données disponibles quant à l'appréciation de l'alignement sur un objectif de neutralité carbone 2050.

4.1.2. Le plan d'action climat 2022-2025 d'Amundi : enjeux et impacts

La présente section vise à récapituler les principaux aspects de ce plan d'action Climat 2022-2025 qui est plus largement expliqué en section 3.2.6 du Document Universel d'Enregistrement.

Dans la conduite de son activité

Les objectifs majeurs d'Amundi : mettre le climat au centre de sa gouvernance, aligner et responsabiliser.

Le climat au cœur de la gouvernance d'Amundi

Le rôle du Conseil d'Administration

Comme présenté en section 1.1.2., le Conseil d'Administration a décidé fin 2020 d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux au sein de sa gouvernance. Dans ce cadre, une attention particulière est portée aux sujets climatiques. En 2021, une journée de séminaire stratégique a permis aux membres du Conseil de se pencher sur la stratégie à déployer en la matière et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 ».

Le Conseil est également appuyé par son Comité Stratégique et RSE qui a, par exemple, été amené en 2021 à recommander au Conseil d'Administration l'adoption du Plan relatif aux ambitions stratégiques du Groupe en matière de climat et d'ESG. À l'avenir, le Comité Stratégique et RSE sera appelé chaque année à se prononcer sur le rapport d'avancement de la stratégie climat et ESG d'Amundi.

La gouvernance mise en place à l'échelle du Conseil, se décline également dans l'organisation interne de la Société comme expliquée en section 1.1.2.

Focus sur le Comité Stratégique ESG & Climat

Comme présenté en section 1.1.4., ce Comité mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique d'Investissement Responsable et climat applicable aux

investissements ainsi que les orientations stratégiques du Groupe Amundi en la matière. Son rôle est ainsi particulièrement clé en matière climatique.

La politique de rémunération

L'intégration des critères ESG, y compris climatiques, dans la politique de rémunération se fait selon les modalités décrites en section 1.2.2.

Des objectifs de réduction des émissions directes et indirectes

Dans le cadre de son Plan Sociétal « Ambition 2025 », Amundi s'est fixé deux objectifs pour maîtriser son empreinte environnementale directe :

- Réduire ses propres émissions directes de gaz à effet de serre de près de 30 % par collaborateur en 2025 par rapport à l'année 2018 ;
- Intégrer à sa politique d'achat des éléments relatifs au changement climatique et visant la réduction de l'empreinte carbone générée (scope 3) dès 2022. Les fournisseurs seront également engagés dans une démarche d'évaluation de leurs émissions de CO₂ en vue de fixer des objectifs de décarbonation.

Déployer les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs

Dédier plus de ressources aux sujets ESG et climatiques

Amundi renforce son équipe Investissement Responsable, tant au niveau de l'intégration et du traitement de la donnée extra-financière en matière climatique, qu'au niveau digital, et prévoit d'enrichir son équipement analytique de façon continue en intégrant des fonctionnalités conçues en interne par ses experts. Comme décrit en section 2.3, Amundi déploie des ressources dédiées à la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement responsable.

Amundi a ainsi quasiment doublé la taille de son équipe ESG au cours des trois dernières années pour atteindre 40 collaborateurs et prévoit de l'augmenter encore de 40 % en 2022. Ce renforcement permettra de soutenir ses efforts de recherche portant sur l'analyse des risques et des opportunités liés au climat et aux objectifs de neutralité carbone, et à leur impact sur les scénarios macroéconomiques, les secteurs et les entreprises. Bien que cette recherche « climat » fasse déjà partie de son analyse sectorielle ESG pour les secteurs fortement

exposés au changement climatique, elle reste dépendante des données disponibles et méthodologies crédibles de trajectoire « Net Zero ».

Amundi investit également dans les données et le développement d'outils d'aide à la décision. Amundi a significativement élargi sa couverture en augmentant le nombre de ses fournisseurs de données ESG à 14, procurant ainsi à ses professionnels l'accès à 100 millions de données extra-financières par mois. Par ailleurs, Amundi a multiplié par cinq son budget informatique sur ces sujets au cours des trois dernières années. L'outil de gestion de portefeuilles, ALTO⁵⁷, a notamment été doté de moteurs de calcul plus performants et d'un ensemble de nouvelles fonctionnalités Climat et ESG.

Former en continu les collaborateurs

L'enjeu de la formation est essentiel en complément des plans de renforcement des ressources et Amundi a prévu de déployer des programmes de formation pour l'ensemble du personnel. Pour plus d'informations sur les actions en matière de formation des collaborateurs, se référer au point 2.3.2 (« Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité »).

La Contribution aux efforts de l'Industrie

Amundi valorise la collaboration avec ses pairs comme moyen de contribuer à l'amélioration des pratiques de son écosystème. Amundi s'implique activement dans les initiatives de places essentielles à l'amélioration et la convergence des pratiques comme décrit en section 2.2.6.

Mettre en œuvre cette stratégie en toute transparence

Amundi veille à ce que son information soit transparente et intelligible. Toutes ses politiques et rapports relatifs à l'ESG et au climat sont rendus publics et peuvent être consultés sur son site Internet comme expliqué en section 2.4.1.

Dans sa gestion pour compte de tiers

Au-delà de sa politique d'exclusion des émetteurs exposés à certaines activités, Amundi souhaite accompagner, soutenir mais aussi peser sur la transition des émetteurs afin d'avoir un impact positif sur l'économie réelle et ce, *via* un large éventail d'actions.

Intégrer de manière systématique l'évaluation de la transition dans ses fonds ouverts actifs

Amundi a développé ses propres méthodologies de notation ESG pour mesurer la performance extra-financière d'un émetteur, intégrant notamment des indicateurs de performance liés au climat, eux-mêmes sélectionnés selon les secteurs et la matérialité de leur impact. Les détails sur cette méthodologie sont présentés en section 3.1.1 (« Analyse ESG »).

Depuis 2021, l'ensemble des fonds ouverts de gestion active intègre un objectif de notation ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement lorsque cela est techniquement réalisable. Dans le cadre de son Plan Sociétal « Ambition 2025 », Amundi a annoncé vouloir aller plus loin dans l'intégration d'objectifs extra-financiers dans sa gestion active de portefeuilles, en lien avec l'enjeu climatique. Ainsi, Amundi travaille à la mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « *best-in-class* », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zero, notamment au travers des efforts de décarbonation de leur activité et le développement de leurs activités vertes. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence.

Développer, sur les grandes classes d'actifs, des fonds de transition Net Zero 2050

D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zero 2050. En mettant à disposition une gamme active de fonds de transition, Amundi souhaite pouvoir guider l'épargne vers des solutions d'investissement permettant d'accompagner la transition des émetteurs, tout en offrant les moyens à ses clients de mettre leurs portefeuilles en adéquation avec leurs engagements Net Zero. L'épargnant aura ainsi le choix de placer son épargne dans des fonds qui intègrent pleinement cet objectif de transition Net Zero. Amundi continue par ailleurs à développer sa gamme climat en gestion passive.

Contribuer à l'effort de financement de la transition énergétique

Pour contribuer à l'atteinte de capital et de R&D⁵⁸ est nécessaire pour atteindre l'objectif de Net Zero en 2050, Amundi a accéléré depuis trois ans l'élaboration de solutions innovantes pour financer les développements respectueux

57. Amundi Leading Technologies & Operations.

58. Recherche et développement.

du climat et la transition énergétique. À fin 2021, les solutions d'obligations vertes totalisaient 5,3 Mds €, couvrant les marchés développés et émergents. En 2022, Amundi poursuivra ses efforts de développement de solutions visant à investir dans des entreprises ou financer des projets ayant une contribution environnementale positive.

Dans ses actions envers les entreprises afin d'accélérer leur transition

Déployer le dialogue actif pour accélérer et peser sur la transformation des modèles

Pilier majeur de sa vision d'investisseur responsable, la politique d'engagement s'exerce à l'occasion des échanges réguliers entre les analystes et les entreprises investies, et à travers des actions individuelles ou collaboratives d'engagement sur les grands enjeux du développement durable, afin de favoriser des changements concrets vers une économie inclusive, durable et bas carbone. Comme décrit en section 2.2.3, le dérèglement climatique et la dégradation des écosystèmes, qui menacent de provoquer des réactions en chaîne destructrices, constituent l'une des thématiques prioritaires de ses campagnes d'engagement.

En complément des actions d'engagement et dans leur continuité, Amundi intègre depuis 2019 de façon prioritaire dans l'exercice de ses droits de vote la prise en compte des enjeux climatiques.

Promouvoir une transition énergétique socialement acceptable

Amundi estime qu'une économie durable doit être non seulement sobre en carbone, mais aussi inclusive. À ce titre, il est nécessaire de prendre en compte l'impact social de la transition, au même titre que l'impact sur la préservation du capital naturel. L'analyse d'impact sur ces problématiques étant encore en cours de développement, Amundi a décidé de dédier des programmes d'engagement spécifiques à ces thèmes basés sur de la recherche propriétaire. Par ailleurs, Amundi est fondatrice de « *Investors for a Just Transition*⁵⁹ », la première coalition d'investisseurs sur la transition juste, pour soutenir les efforts collaboratifs en la matière.

4.1.3. Processus d'identification et d'évaluation des risques physiques et de transition, indicateurs et résultats

Amundi a défini des indicateurs et des objectifs pour identifier, qualifier et gérer efficacement les risques et opportunités liés au climat. À l'aide d'un large éventail d'indicateurs, Amundi est en mesure de fixer des objectifs à court, moyen et long terme. Pour cela, Amundi s'est appuyée sur une large gamme de fournisseurs de données, afin que ses mesures et évaluations soient les plus optimales possibles.

Le tableau suivant énumère les différentes métriques utilisées, le type de données et le fournisseur de données :

MÉTRIQUE	DONNÉES	SOURCES ⁶⁰
Émissions de GES directes (Scope 1+2) et émissions de GES indirectes (Scope 3)	Émissions de carbone Scope 1, 2 et 3	Trucost
Objectif de réduction des émissions de carbone	Objectifs à court, moyen et long termes	CDP/SBTi
Alignement température		ICEBERG DATA/CDP/Trucost
Transition énergétique (notation interne)	Cette mesure évalue l'exposition d'un émetteur aux risques de transition et sa capacité à gérer ces risques	MSCI/Vigeo-Eiris/Sustainalytics/ISS-ESG
Recettes vertes	Implication d'une entreprise dans des activités qui génèrent un impact positif significatif sur l'atténuation et l'adaptation du climat	MSCI/FT-Russell/Trucost
Risques physiques	Exposition aux risques physiques à 7 événements climatiques extrêmes	Trucost
Just Transition	Évaluation interne	MSCI/Vigeo-Eiris/Sustainalytics/ISS-ESG

59. Investisseurs pour une transition juste.

60. Toutes les marques et logos sont indiqués à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Depuis 2020, Amundi s'efforce d'accroître la diversité des indicateurs utilisés pour intégrer les risques et opportunités liés au climat. Il s'agit notamment des scores de température du portefeuille et des indicateurs d'alignement sur l'Accord de Paris, ainsi que des indicateurs de parts vertes et brunes. En tant qu'outils complémentaires de calculs des risques de transition *via* l'empreinte carbone, l'introduction de ces nouveaux indicateurs permet à Amundi d'avoir une vision plus prospective et plus complète de la performance du portefeuille d'investissement climatique.

Processus d'identification des risques climatiques physiques

Bien qu'Amundi ait identifié à la fois des risques physiques à court et à long termes qui pourraient avoir un impact significatif sur les portefeuilles d'investissement, les informations disponibles pour évaluer l'impact financier sont limitées et manquent souvent de normalisation entre les secteurs et les régions. Par conséquent, l'approche d'Amundi en matière d'évaluation des risques climatiques physiques est appliquée aux stratégies liées au climat dédiées. Les portefeuilles d'investissement sont exposés à un risque climatique aigu et chronique en fonction du secteur et de la zone géographique d'une entreprise, et l'augmentation des risques climatiques peut avoir un impact significatif sur la performance financière des secteurs fortement exposés à ces risques.

L'approche d'Amundi en matière d'évaluation du risque climatique physique repose sur des données et une méthodologie élaborées par Trucost⁶¹.

Trucost cartographie les données de localisation géographique des actifs physiques des entreprises en tenant compte de sept dangers climatiques (incendie, vague de froid, vague de chaleur, augmentation du niveau des mers, inondations, tornade et sécheresse) pour analyser leur sensibilité à ces différents risques.

Processus d'identification et de gestion des risques climatiques, de marché et de transition

L'approche d'Amundi est triple :

- **Calculer le risque carbone** : il convient d'évaluer le degré d'exposition aux risques avant de prendre des mesures pour réduire ces risques ;
- **Évaluer** : noter la transition énergétique pour refléter l'exposition de l'entreprise concernée au risque de transition

énergétique et la façon dont ce risque est anticipé et géré par les dirigeants de la société ;

- **Anticiper** : estimer l'impact des risques de non-convergence vers l'objectif +2°C sur la performance d'un portefeuille de titres.

Plusieurs outils permettent de décliner cette approche concrètement.

Notation environnementale des émetteurs

Tant pour les émetteurs privés d'actions cotées ou de dette que pour les émetteurs souverains, Amundi a mis en place une méthodologie d'analyse ESG qui tient compte des enjeux climatiques.

Les détails sur cette méthodologie sont fournis en section 3.1.1. (« Analyse ESG »).

Empreinte carbone du portefeuille et objectifs de réduction

Le périmètre concerné par cette section couvre les encours de produits internes ou externes au groupe Amundi dont la gestion financière est faite uniquement par les SGP du groupe Amundi hors JV en tant que sociétés financières. Ce périmètre exclut la gestion financière faites par les JV et celle déléguée à des sociétés externes.

L'analyse ESG d'Amundi de mesure de l'empreinte carbone des entreprises s'appuie exclusivement sur les données relatives aux émissions carbone des émetteurs privés de Trucost, leader mondial des données environnementales et climatiques. Si nécessaire, les données manquantes sont complétées par des données de la société mère. Les actifs en portefeuille qui peuvent être notés (hors produits dérivés ou titres émis par des États, par exemple) sont utilisés dans le calcul de l'empreinte carbone du portefeuille. Amundi met au point deux indicateurs d'empreinte carbone : les émissions carbone en millions d'euros investis et les émissions carbone en millions d'euros de chiffre d'affaires. Ces données et méthodologies sont utilisées dans le rapport des fonds et pour éclairer la stratégie d'Amundi, afin de réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement.

La notation de Transition Énergétique intervient pour l'évaluation climatique du portefeuille.

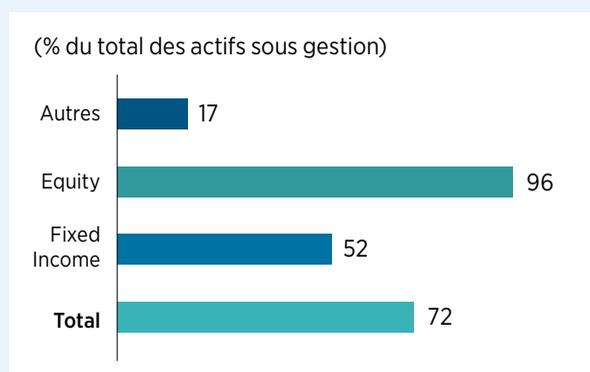
Calculée pour chaque émetteur individuel, la notation TE évalue, outre l'exposition au risque de transition climatique, sa capacité

61. Toutes les marques et logos sont indiqués à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

à anticiper et à gérer ce risque. Par exemple, une entreprise fortement impliquée dans des activités qui présentent un risque climatique important sans stratégie de désinvestissement peut recevoir une note TE égale à E voire inférieure. En revanche, un émetteur pour lequel a été identifié un risque de transition climatique peut bénéficier d'une notation TE plus élevée s'il existe une stratégie claire pour gérer le risque.

Amundi utilise des données open source pour réaliser cette évaluation, par exemple à l'aide de la base de données de l'initiative [Science-Based Targets](#). Cette couche supplémentaire, qui permet de tenir compte du degré de connaissances d'un émetteur et de sa stratégie pour atténuer le risque, est donc un facteur important à prendre en compte pour le portefeuille d'investissement d'Amundi.

Couverture de l'empreinte carbone par classe d'actifs



Source : d'après l'analyse Amundi et les données de Trucost au 31 décembre 2021. Le périmètre concerné par cette section couvre les encours de produits internes ou externes au groupe Amundi dont la gestion financière est faite uniquement par les SGP du groupe Amundi hors JV en tant que sociétés financières. Ce périmètre exclut la gestion financière faites par les JV et celle déléguée à des sociétés externes.

Au 31 décembre 2021, l'empreinte carbone des émetteurs privés s'élève à 150,16 tCO₂e/M€ investi. Plus spécifiquement, ce montant se répartit de la façon suivante :

- **99,23 tCO₂e/M€** investi pour la classe d'actifs actions ;
- **50,80 tCO₂e/M€** investi pour la classe d'actifs obligations ;
- **0,12 tCO₂e/M€** investi pour la classe d'actifs « autres », à savoir obligations convertibles, change, marché monétaire, marché de gré à gré, entité de référence, dépôt à terme.

Renforcement de l'intégration des notations de température

Le périmètre concerné par cette section couvre les encours de produits internes ou externes au groupe Amundi dont la gestion financière est faite uniquement par les SGP du groupe Amundi hors JV en tant que sociétés financières. Ce périmètre exclut la gestion financière faites par les JV et celle déléguée à des sociétés externes.

Afin de renforcer l'évaluation des risques de transition climatique, Amundi réalise une analyse d'alignement sur l'Accord de Paris de son portefeuille d'investissement.

Amundi s'appuie sur des scores de température élaborés par plusieurs fournisseurs, notamment Trucost, Iceberg Data Lab et CDP⁶². Ces trois fournisseurs ont des méthodologies et des périmètres de collecte de données différents, par exemple dans l'inclusion des tendances passées des entreprises en matière d'émissions, en plus des objectifs de réduction du carbone, des décotes de crédibilité et du traitement de la non-divulgation. Amundi a choisi d'intégrer cette variété de différences méthodologiques afin d'évaluer au mieux les températures des portefeuilles.

	Données	Scope	Type	Spécificités
CDP	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs de réduction des émissions de carbone à partir du questionnaire CDP 	Scope 1+2+3	Absolu et intensité	<ul style="list-style-type: none"> • Uniquement les objectifs de réduction des émissions de carbone • Température par défaut (3,2°C)
Iceberg Data Lab	<ul style="list-style-type: none"> • Historique : Émissions de GES à partir de 2010 • Futurs : Objectifs de réduction du carbone du CDP et du SBT 	Scope 1+2+3	Intensité seulement	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la crédibilité de l'émetteur • Méthodologie sectorielle pour plusieurs secteurs non SDA
Trucost	<ul style="list-style-type: none"> • Historique : Émissions de GES propriétaires à partir de 2010 • Futures : Objectif CDP & SBT + estimations sur les projections de production 	Scope 1+2	Intensité seulement	<ul style="list-style-type: none"> • Données de production physique S&P utilisées pour estimer les trajectoires

62. Toutes les marques et logos sont indiqués à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Il y a des différences notables entre les trois méthodologies :

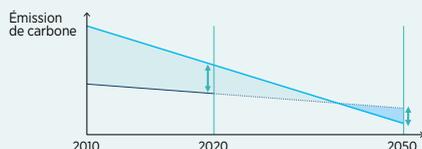
- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie différente pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

Focus sur la méthodologie SB2A de Iceberg Data Lab



Émission de carbone historiques de l'émetteur

Objectifs de réduction de carbone annoncés par l'émetteur

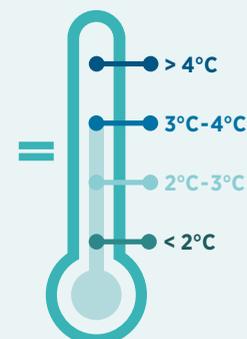


Source : Amundi, ICEBERG Data Lab.

Comparaison entre la trajectoire de l'émetteur et les scénarios climatiques

- Les données historiques et les objectifs de réduction carbone permettent de calculer la trajectoire carbone de l'émetteur.
- La trajectoire peut être comparée à des scénarios climatiques globaux.
- Cette comparaison avec un scénario climatique nous donne une élévation de température implicite pour une trajectoire d'émetteur spécifique.

SCORE DE TEMPÉRATURE DE L'ÉMETTEUR



Lors des évaluations et mesures, les GES prises en compte sont les tonnes de CO₂ équivalent, i.e. principalement CO₂, CH₄, N₂O.

L'analyse Amundi indique que l'atteinte d'un score de température de portefeuille inférieur à 2°C ou 1,5° reste un défi dans une économie encore largement non alignée.

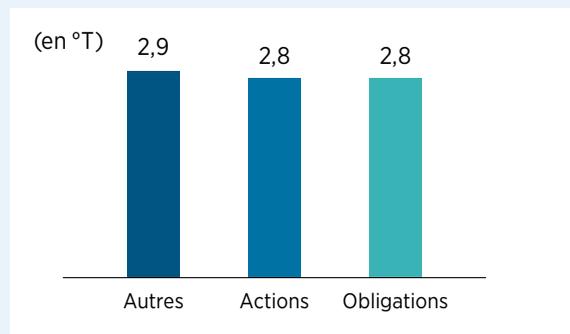
Part des actifs pour lesquels l'indicateur de température est calculé en 2021

Classe d'actifs	Obligations (hors emprunts d'État)	Actions	Autres
% d'AUM pour lesquels l'indicateur de température est calculé ⁶³	77 %	99 %	26 %

63. Le périmètre couvre les encours de produits internes ou externes au groupe Amundi dont la gestion financière est faite uniquement par les SGP du groupe Amundi hors JV en tant que sociétés financières. Ce périmètre exclut la gestion financière faites par les JV et celle déléguée à des sociétés externes.

Les scores de températures des portefeuilles d'Amundi par classe d'actif se situent entre 2,8° et 2,9°, en cohérence avec les températures des deux indices de référence que sont le *MSCI World Index*⁶⁴ (2,89°) et le *Bloomberg Global Aggregate Corporate Index* (2,91°).

Score de température par classe d'actifs



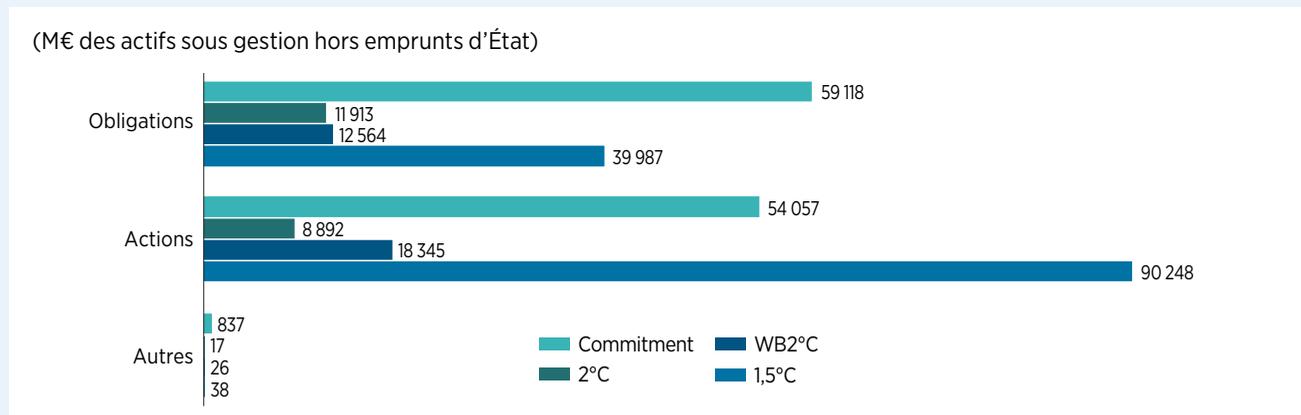
Source : Iceberg Data Lab pour Amundi au 31 décembre 2021. La catégorie « Autres » couvre : obligations convertibles, change, marché monétaire, marché de gré à gré, entité de référence, dépôt à terme.



Amundi calcule l'alignement des entreprises en portefeuille à partir des données de la Science Based Targets Initiative (graphique ci-dessus), en évaluant l'écart entre les émissions des entreprises et celles de l'indice de référence. Pour ce faire, la méthode d'Amundi repose sur l'approche sectorielle de décarbonation (*Sectoral Decarbonization Approach*), méthode approuvée par la SBTi.

Le total des encours alignés par scénario s'élève à 114 010 millions d'euros d'actifs sous gestion, hors emprunts d'État.

Encours alignés par scénario



Source : Amundi à partir des données de l'initiative Science-Based Targets au 31 décembre 2021 - Périmètre couvert : actifs du périmètre décrit dans la note 62 pour lesquels les données étaient disponibles dans la base de données SBTi. La catégorie « Autres » couvre : obligations convertibles, change, marché monétaire, marché de gré à gré, entité de référence, dépôt à terme. La catégorie « Commitment » renvoie aux entreprises qui se sont engagées auprès du SBTi à définir un objectif de réduction des émissions dans un délai de 24 mois.

64. <https://www.msci.com/World>

Mesure de la part verte des portefeuilles

Pour mesurer les parts vertes et brunes du portefeuille d'investissement - les premières étant investies dans des activités contribuant positivement aux objectifs de l'Accord de Paris, tandis que la part brune du portefeuille est réputée avoir une contribution négative - Amundi s'appuie sur des méthodologies élaborées par trois fournisseurs de données : MSCI, FTSE et Trucost. Pour calculer la part verte, les activités

des émetteurs en portefeuille sont qualifiées de « vertes » - et inversement pour la part brune⁶⁵.

Complémentarité des approches relatives aux risques physiques et de transition

Pour les risques physiques et les risques de transition, le tableau suivant récapitule les objectifs ainsi que les métriques identifiés et utilisés :

	Risques de transition		Risques physiques
	1. Atténuation	2. Contribution	3. Adaptation
Objectifs	Poursuivre les efforts entamés afin de limiter le réchauffement climatique en dessous des 1,5°C avant l'ère pré-industrielle	Rendre les flux financiers compatibles avec une trajectoire vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et un développement résilient au changement climatique	Accroître la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique et favoriser la résilience climatique
Métriques associées	<ul style="list-style-type: none"> Émissions de carbone Cote de la transition énergétique Exposition à l'activité brune Objectifs de réduction des émissions de carbone 	Implication dans les activités vertes	Score d'exposition aux risques physiques
	Alignement des températures		
	Just Transition		

Les politiques d'exclusion comme moyen complémentaire de gérer les risques de transition

Amundi applique dans toutes ses stratégies de gestion active des règles d'exclusion ciblées qui concernent les entreprises non conformes à sa politique ESG, ni aux conventions et cadres internationaux et nationaux. En complément, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles, spécifiques aux industries du charbon et du tabac, sont régulièrement revues.

Politique Charbon

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle sur le charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs qui a été progressivement étendue depuis 2016. En 2020, Amundi a étendu cette politique à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique.

Au niveau de ses stratégies de gestion active, Amundi exclut ainsi aujourd'hui :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises réalisant plus de 25 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus, sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % du revenu total et un score de transition énergétique détérioré.

65. Part brune: Ce critère recouvre toutes les activités liées au charbon thermique (mines et production d'électricité) ainsi que la production et l'exploration de pétrole et de gaz et la production d'électricité à partir de combustibles fossiles.

Amundi s'est engagée à ne plus être exposée au charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans les autres pays. Dans ce contexte, Amundi a engagé toutes les entreprises de ses portefeuilles exposées au charbon pour leur demander de présenter un plan de sortie progressive à horizon 2030 / 2040 selon la localisation de leurs activités.

Au niveau de la gestion passive, la politique se décline tel que suit :

- Fonds passifs ESG : Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).
- Fonds passifs non ESG : Dans la mesure où le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice, le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive

pleinement conforme à l'indice de référence demandé. Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Hydrocarbures non-conventionnels⁶⁶

[Amundi s'engage](#) à publier sa politique d'exclusion concernant les secteurs du pétrole et du gaz, suite à l'annonce faite en décembre 2021 de désinvestir d'ici la fin de l'année 2022 les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30 % aux hydrocarbures non conventionnels⁶⁷.

4.1.4. Complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue sur le climat et les autres indicateurs sur les critères ESG utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement

La complémentarité des méthodologies d'évaluation est traduite dans le tableau ci-dessous :

Indicateurs de finance responsable		Unité	2021	2020	2019	2018
Total des actifs sous gestion		Mds €	2061	1 728,8	1 653,4	1 425,1
Investissement responsable	Actifs sous gestion	Mds €	846,9	378,3	323,5	275,8
	Solutions d'intégration Multi-ESG	Mds €	812,1	355,9	310,9	267,3
	Solutions spécifiques liées aux caractéristiques environnementales et sociales	Mds €	34,8	21,9	12,3	8,2
	Fonds "Finance et Solidarité"	M€	440	331	256	219
Analyse ESG	Émetteurs notés sur les critères ESG	Nombre	13 500	> 10 000	> 8 000	> 5 000
	Nombre d'émetteurs exclus	Nombre	833	617	319	214
	Spécialistes de l'analyse ESG, du vote et de l'analyse quantitative	Nombre	27	24	20	18
	Engagement auprès des émetteurs	Nombre	1301	871	-	-
Empreinte carbone des portefeuilles (corporate)	Actifs soumis à un calcul de l'empreinte carbone	Mds €	667,3	574,33	545	479,1
	Émissions carbone en millions d'euros de chiffre d'affaires	tCO ₂ e	216,8	243,82	254,2	231,3
	Émissions carbone en millions d'euros investis	tCO ₂ e	110,2	147,19	149,1	151,4
Calcul d'exposition des portefeuilles au charbon thermique	Périmètre de calcul de l'exposition pondérée des portefeuilles	Mds €	1,024	0,6702	1,006	-
	Part des portefeuilles couverte par le calcul de l'exposition charbon thermique	%	0,1	0,07	0,09	-

66. Sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste.

67. *Idem*.

4.2. Biodiversité

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans l'actualité, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. L'impact économique de la dégradation de la biodiversité et des écosystèmes, et de la déplétion des ressources naturelles finies, constituent un risque certain pour l'économie et la société. De plus, le sujet est complexe car multi-dimensionnel et difficile à analyser.

4.2.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

La biodiversité est un des thèmes d'analyse ESG d'Amundi. Il se reflète ainsi dans la grille méthodologique *via* le critère Biodiversité & Pollution.

Il représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés. Ainsi, en 2021, Amundi a lancé une campagne d'engagement formelle autour de la biodiversité. De façon générale, les entreprises témoignent d'un niveau de sensibilisation relativement limité ou d'une action managériale encore insuffisante, pour celles qui abordent déjà le sujet. Pour cette raison, Amundi qualifie ce thème d'« émergent », ce qui signifie que l'objectif de l'année 1 pour cet engagement est d'établir une base de référence pour les pratiques actuelles, tout en identifiant les meilleures pratiques existantes et émergentes. Amundi a dialogué avec plus de 67 entreprises et mené 56 appels à engagement en faveur de la biodiversité.

Malgré tous les risques liés à la perte de biodiversité, les entreprises ne traitent pas leur impact assez rapidement. L'explication principale réside dans la complexité du sujet : les impacts sur la biodiversité ne sont pas mutuellement exclusifs, les rapports ne sont pas normalisés et il n'existe pas de métrique unique pour évaluer la perte de biodiversité, comme c'est le cas pour le changement climatique. La perte de biodiversité n'est pas non plus uniforme. Certaines espèces et certains emplacements géographiques sont plus vulnérables et plus précieux que d'autres, ce qui signifie qu'une approche au niveau des actifs physiques opérés est nécessaire pour prioriser les efforts et préserver certaines espèces et régions.

Enfin, on constate un manque général de scénarios d'analyse et d'orientation, à l'instar de ce qui existe sur les enjeux liés au climat. Développer des mesures et des trajectoires communes au niveau mondial est nécessaire pour pouvoir les décliner en objectifs et seuils spécifiques pour les entreprises et les investisseurs.

C'est pourquoi la participation à des initiatives collectives prend tout son sens. S'appuyant sur des années d'intégration croissante de la biodiversité dans les approches stratégiques et les critères d'analyse ESG, Amundi a ainsi rejoint le [Finance for Biodiversity Pledge](#) en mai 2021.

L'engagement a été créé en 2020 par des établissements financiers du monde entier et vise à interpellier les grands dirigeants à inverser la perte de capital naturel au cours de cette décennie. Les signataires s'engagent à travailler ensemble, à s'impliquer, à évaluer leur impact sur la biodiversité, à fixer des objectifs et à assurer une transparence sur les questions liées à la biodiversité dans le cadre de leurs propres activités d'investissement et de financement d'ici 2024 au plus tard. Le *Finance for Biodiversity Pledge* a été signé par 98 établissements financiers, représentant plus de 9 000 milliards d'euros d'actifs et 19 pays⁶⁸.

4.2.2. Mesure et impact en matière de biodiversité

La métrique retenue pour afficher l'empreinte biodiversité est le MSAppb* par bEUR⁶⁹. Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité d'une entité s'obtient en divisant la valeur d'impact (MSA.ppb*) par la valeur d'entreprise : on obtient le « MSAppb*/EURb ». Pour allouer l'impact d'une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d'affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées *via* la suite d'outils Commotools (outil d'analyse des matières premières)

68. Données au 13 juin 2022.

69. MSAppb*/EURb (BIA, Biodiversity Impacts Analytics - Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques :

- Les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ;
- Les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée.

Le MSAppb* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSA.ppb*/bEUR.

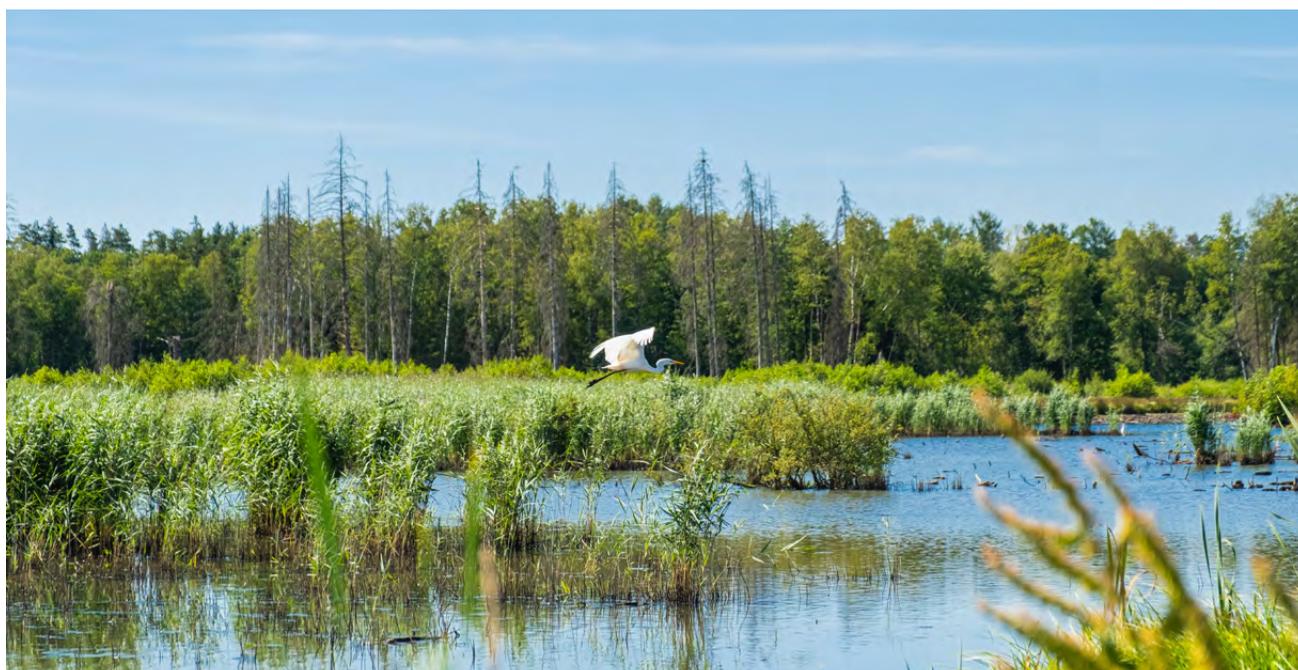
développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle GLOBIO⁷⁰ permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données MSA en %⁷¹ sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en MSA.km²⁷², équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle GBS. Ces impacts sont distingués en 4 « compartiments » selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l'impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le MSA.km² subit une double normalisation :

- La normalisation du différentiel entre surface terrestre (-130 millions de km²) et surface aquatique d'eau douce (-10 millions de km²), à l'issue de laquelle on obtient un MSAppb - MSA.km² traduit en parties par milliard (« *parts per billion* ») et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif ;

- La normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l'état initial jusqu'à aujourd'hui) et dynamiques (produits sur l'année d'exercice), à l'issue de laquelle on obtient le MSAppb* - métrique qui intègre l'impact statique dans l'empreinte de l'année d'analyse en l'amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (« *time integrated* »).

Cette double normalisation permet d'avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité.



70. Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l'UNEP GRID-Arendale et de l'UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n'utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. À la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE).

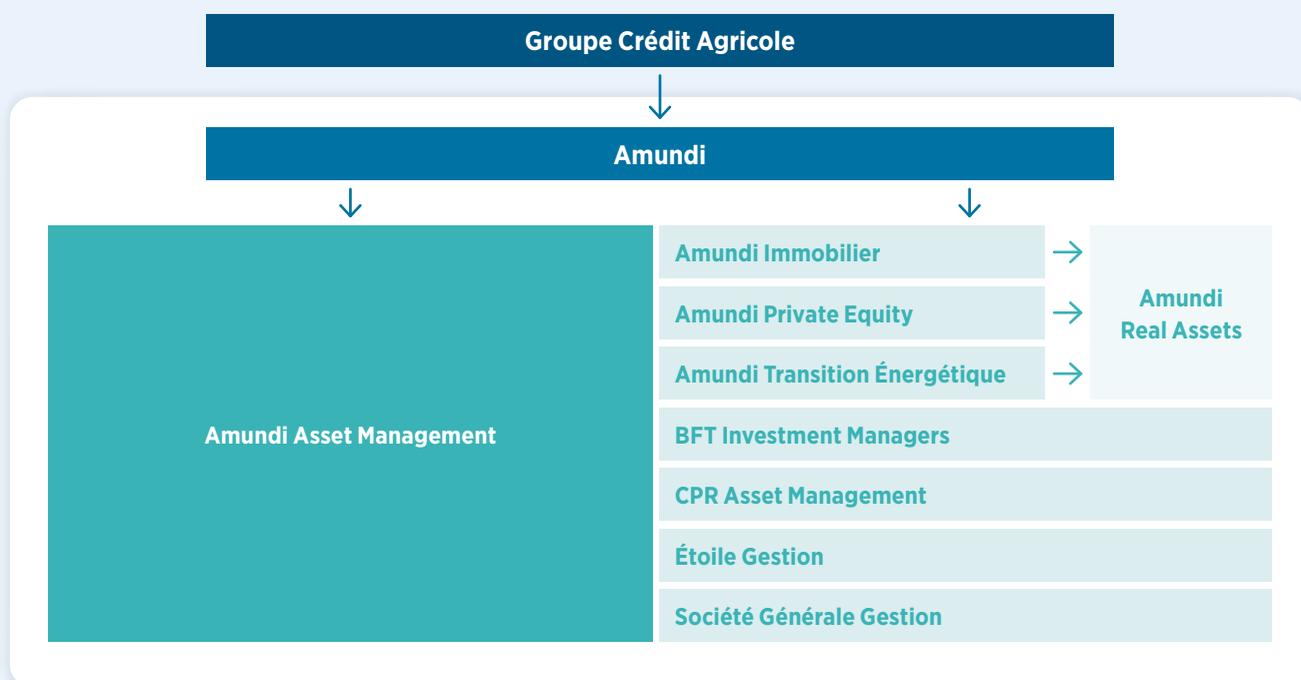
71. MSA (GLOBIO) : le « *Mean Species Abundance* » est un indicateur qui affiche le pourcentage d'intégrité de la biodiversité locale.

72. MSA.km² (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m² équivaut à l'artificialisation de 1 m² d'un écosystème naturel vierge.

Note méthodologique

A Périmètre général du rapport

Le périmètre du rapport couvre les entités d'Amundi telles que décrites ci-dessous :



Entité	Sections du rapport correspondantes
Amundi AM	1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 2.1.1, 2.1.2, 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3, 2.2.4, 2.2.5, 2.3.1, 2.3.2, 2.4.1, 2.4.2, 2.2.6, 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.2.1, 3.2.2, 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.2.1, 4.2.2
Amundi Real Assets	2.2.1, 2.2.2, 2.2.4, 2.2.5, 2.3.1, 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 4.1.3
CPR AM	2.2.1, 2.2.2, 2.2.3, 2.2.4, 2.2.6, 2.3.1, 2.4.1, 2.5, 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.2.1, 3.2.2, 4.1.2, 4.1.3
BFT IM	2.2.1, 2.2.2, 2.2.3, 2.2.4, 2.2.6, 2.3.1, 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.2.1, 3.2.2, 4.1.2, 4.1.3
Étoile Gestion	2.2.1, 2.2.2, 2.2.3, 2.2.4, 2.2.6, 2.3.1, 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.2.1, 3.2.2, 4.1.2, 4.1.3
Société Générale Gestion	2.2.1, 2.2.2, 2.2.3, 2.2.4, 2.2.6, 2.3.1, 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.2.1, 3.2.2, 4.1.2, 4.1.3

B Méthodologie et périmètre de calcul de l’empreinte carbone des portefeuilles sous gestion

Amundi a retenu le fournisseur Trucost pour les données d’émissions carbone (exprimées en tonnes de CO₂) des émetteurs privés et publics.

Pour les émetteurs privés, ces données portent sur les scopes 1 et 2 et sur une partie du scope 3 correspondant aux émissions indirectes liées aux fournisseurs de premier rang (« *Scope 3 upstream first tier* »). Les données reçues sont ensuite intégrées dans le système d’information d’Amundi et affectées à un émetteur. S’agissant des entreprises pour lesquelles nous n’avons pas reçu de valeur de Trucost, elles sont complétées par héritage des données de la société mère lorsqu’elles existent.

Pour les émetteurs publics, ces données concernent les émissions nationales (émissions territoriales) et les émissions résultant du commerce international (émissions importées - émissions exportées).

Le calcul d’une empreinte carbone pour un portefeuille consiste, dans un premier temps, à calculer le montant des encours notables dans le portefeuille. Sont exclus les titres non notés et non notables (titres émis par les États, les instruments dérivés, les OPCVM détenus, etc.) puis, dans un deuxième temps, à déterminer le montant des encours notés, c’est-à-dire le montant des encours pour lequel nous disposons de données Trucost.

Émissions carbone en millions d’euros investis pour les émetteurs privés

Cet indicateur est utilisé pour quantifier les émissions carbone induites par l’investissement dans le portefeuille. Il est calculé selon la formule ci-dessous :

$$\text{Émissions du portefeuille} \left(\frac{\text{tCO}_2\text{e}}{\text{M€ investis}} \right) = \frac{\sum^n \text{Émissions de l'entreprise dans le portefeuille (tCO}_2\text{e)}}{\text{Encours du portefeuille noté (M€)}}$$

Avec :

$$\text{Émissions de l'entreprise dans le portefeuille (tCO}_2\text{e)} = \text{Part de participation (\%)} \times \text{Émissions de l'entreprise (tCO}_2\text{e)}$$

Et :

$$\text{Part de participation}_i (\%) = \frac{\text{Montant investi dans une entreprise (actions ou dette)}_i (\text{M€})}{\text{Valeur d'entreprise (actions + dette)}_i (\text{M€})}$$

Émissions carbone en millions d’euros investis pour les émetteurs souverains

Cet indicateur est utilisé pour quantifier les émissions carbone induites par l’investissement dans le portefeuille. Il est calculé selon la formule ci-dessous :

$$\text{Émissions du portefeuille} \left(\frac{\text{tCO}_2\text{e}}{\text{M€ investis}} \right) = \frac{\sum^n \text{Émissions du pays dans le portefeuille (tCO}_2\text{e)}}{\text{Encours du portefeuille noté (M€)}}$$

Avec :

$$\text{Émissions de l'entreprise dans le portefeuille} = \text{Part de participation (\%)} \times \text{Émissions du pays (tCO}_2\text{e)}$$

Et :

$$\text{Part de participation}_i (\%) = \frac{\text{Montant investi dans le pays}_y (\text{M€})}{\text{Dette publique de l'entreprise}_y (\text{M€})}$$

Émissions carbone en millions d'euros investis de chiffre d'affaires pour les émetteurs privés

Cet indicateur sert à quantifier l'intensité carbone de la chaîne de valeur des émetteurs au sein du portefeuille. Il est égal à la somme pondérée des empreintes carbone des titres qui le composent, à savoir :

$$\text{Émissions du portefeuille} \left(\frac{\text{tCO}_2\text{e}}{\text{M€ de CA}} \right) = \sum^n \text{Poids relatif univers noté de l'entreprise dans le portefeuille}_i (\%) \times \frac{\text{Émissions de l'entreprise}_i (\text{tCO}_2\text{e})}{\text{Chiffres d'affaires}_i (\text{M€})}$$

C Méthodologie et périmètre de calcul de l'exposition au carbone des portefeuilles sous gestion

D'après les données Trucost, Amundi identifie les émetteurs exerçant une activité (génération d'électricité, extraction) liée au charbon thermique.

En l'absence de données sur l'entreprise dans les fichiers Trucost, un taux de 0 % est affecté aux entreprises non identifiées comme liées au charbon (du fait du secteur notamment) ou le pourcentage déclaré par l'entreprise dans le cas contraire (rapport public, site Internet ou information directe).

Deux indicateurs sont calculés, dont la méthodologie est détaillée ci-dessous :

Exposition pondérée des portefeuilles en milliards d'euros

Pour chacun des émetteurs identifiés, son exposition charbon (à savoir le pourcentage du chiffre d'affaires dans des activités charbon) est multipliée par le montant investi dans l'entreprise en question :

$$\sum^n \text{Exposition de l'entreprise}_i (\text{€}) \times X \% \text{ de charbon dans le CA de l'entreprise}_i$$

Part des portefeuilles exposés au charbon thermique en %

L'exposition pondérée des portefeuilles est rapportée au montant total des investissements du Groupe Amundi pour calculer la part des portefeuilles exposés au charbon thermique :

$$\frac{\sum^n \text{Exposition de l'entreprise}_i (\text{€}) \times X \% \text{ de charbon dans le CA de l'entreprise}_i}{\text{Montant total des investissements du groupe Amundi}}$$

Table de correspondance avec les dispositions du décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier

Thème article 29 LEC	Informations requises	Section correspondante du rapport
1° Informations relatives à la démarche générale de l'entité	1°a)	2.1.1. Bilan du précédent plan (2018-2021) 2.1.2. Présentation du nouveau plan 2022-2025 2.2.5. Mise en place de solutions dédiées
	1°b)	2.4.1. Présentation des modes de communication liés à l'ESG avec les souscripteurs 2.4.2. Actions de sensibilisation mises en place
	1°c)	2.2.1. Intégration de l'ESG dans la stratégie d'investissement
	1°d)	2.2.1. Intégration de l'ESG dans la stratégie d'investissement
	1°e)	2.2.6. Faire avancer les réflexions de place aux niveaux national, européen et international
2° Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	2°a)	2.3.1. Ressources dédiées pour la mise en œuvre de cette stratégie
	2°b)	2.3.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité 2.4.2. Actions de sensibilisation mises en place
3° Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	3°a)	1.1.1. Cadre général 1.1.2. Supervision des enjeux ESG par le Conseil d'Administration 1.1.3. Rôle et expertise de la direction dans la gestion des enjeux ESG
	3°b)	1.2.2. Rémunération
	3°c)	1.2.1. Prise en compte des enjeux ESG dans le règlement interne du Conseil d'Administration
4° Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre	4°a)	2.2.1. Intégration de l'ESG dans la stratégie d'investissement
	4°b)	2.2.4. Intégration des thématiques ESG et climatique dans les politiques de vote d'Amundi
	4°c)	2.2.1. Intégration de l'ESG dans la stratégie d'investissement
	4°d)	2.2.4. Intégration des thématiques ESG et climatique dans les politiques de vote d'Amundi
	4°e)	2.2.2. Politique d'exclusion 2.2.3. Intégration et gestion des thématiques ESG et climatiques au sein de la stratégie d'engagement d'Amundi
6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris, en cohérence avec le d du 2 de l'article 4 du règlement SFDR	6°a)	4.1.1. Le plan d'action climat 2022-2025 d'Amundi : enjeux et impacts 4.1.2. Processus d'identification et d'évaluation des risques physiques et de transition
	6°b)	3.1.1. Méthodologie de notation ESG pour les émetteurs privés d'actions cotées ou de dette 3.1.2. Méthodologie de notation ESG des émetteurs souverains 3.2. Intégration des risques ESG dans les processus de gestion des risques
	6°c)	4.1.3. Mesurer l'alignement des portefeuilles à l'aune des scénarios et des objectifs fixés : indicateurs et outils
	6°d)	4.1.3. Mesurer l'alignement des portefeuilles à l'aune des scénarios et des objectifs fixés : indicateurs et outils
	6°e)	4.1.2. Processus d'identification et d'évaluation des risques physiques et de transition 4.1.3. Mesurer l'alignement des portefeuilles à l'aune des scénarios et des objectifs fixés : indicateurs et outils
	6°f)	4.1.1. Le plan d'action climat 2022-2025 d'Amundi : enjeux et impacts 2.2.2. Politique d'exclusion 2.2.3. Intégration et gestion des thématiques ESG et climatiques au sein de la stratégie d'engagement d'Amundi
	6°g)	4.1.2. Processus d'identification et d'évaluation des risques physiques et de transition
	6°h)	4.1.2. Processus d'identification et d'évaluation des risques physiques et de transition

Thème article 29 LEC	Informations requises	Section correspondante du rapport
7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7°a)	4.2.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
	7°b)	
	7°c)	4.2.2. Mesure et impact en matière de biodiversité
8° Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	8°a)	3.1.1. Méthodologie de notation ESG pour les émetteurs privés d'actions cotées ou de dette
		3.1.2. Méthodologie de notation ESG des émetteurs souverains
		3.2. Intégration des risques ESG dans les processus de gestion des risques

Table de correspondance avec les recommandations de la TCFD

Thématiques	Recommandations de la TCFD	Section correspondante du rapport
Gouvernance Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs au climat	a) Décrire la supervision des risques et opportunités relatifs au climat par le Conseil d'Administration. b) Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat.	1. Une Gouvernance dédiée à l'investissement responsable
Stratégie Décrire les impacts existants et potentiels des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière, dans la mesure où l'information est pertinente	a) Décrire les risques et opportunités relatifs au climat que l'organisation a identifiés pour les court, moyen et long termes. b) Décrire les impacts des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière. c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation en prenant en considération différents scénarios relatifs au climat, y compris un scénario à 2°C au moins.	2. Agir en investisseur responsable : approche & stratégie 4. Focus sur la stratégie d'Amundi en matière de lutte contre le changement climatique et la biodiversité
Management des risques Décrire comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques relatifs au climat.	a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat. b) Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques relatifs au climat. c) Décrire comment les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat sont intégrés dans le management des risques de l'organisation.	3. Identification et gestion des risques ESG 4. Focus sur la stratégie d'Amundi en matière de lutte contre le changement climatique et la biodiversité
Indicateurs & objectifs Décrire les indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités relatifs au climat, dans la mesure où l'information est pertinente.	a) Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en liaison avec sa stratégie et son processus de management des risques. b) Publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1, Scope 2, et si c'est pertinent, de Scope 3, et les risques correspondants. c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités relatifs au climat, et sa performance par rapport aux objectifs.	3.1. Processus d'identification et d'évaluation des risques ESG 4.1.1. L'initiative « Say on climate » d'Amundi 4.1.2. Le plan d'action climat 2022-2025 d'Amundi : enjeux et impacts 4.1.3. Processus d'identification et d'évaluation des risques physiques et de transition, indicateurs et résultats 4.1.4. Complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue sur le climat et les autres indicateurs sur les critères ESG utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement

Annexe des produits classés Article 8 et Article 9

La liste complète des fonds ouverts est disponible sur le site Internet d'Amundi sur [le lien suivant](#).

La liste des fonds dédiés et mandats est disponible sur demande.

Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ou aux "ressortissants américains" (U.S. Person) tels que définis par le "Règlement S" de la Securities and Exchange Commission en vertu de la Loi sur les titres de 1933 (US Securities Act of 1933).

Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle. Il est communiqué à titre d'information exclusivement et ne constitue en aucun cas une offre d'achat, un conseil en investissement ou une sollicitation de vente. Ce document n'est ni un contrat ni un engagement d'aucune sorte.

Les informations contenues dans le présent document sont communiquées sans prendre en considération les objectifs d'investissement spécifiques, la situation financière ou les besoins d'un investisseur en particulier.

Les informations fournies ne sont pas garanties comme étant exactes, exhaustives ou pertinentes : bien qu'elles aient été préparées sur la base de sources qu'Amundi considère comme fiables, elles peuvent être modifiées sans préavis. Les informations restent inévitablement incomplètes, basées sur des données établies à un moment précis et peuvent changer.

Toutes les marques de commerce et logos utilisés à des fins d'illustration dans le présent document sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision prise ou investissement effectué sur la base de ces informations.

Investir comporte des risques. Les performances passées et les simulations qui en découlent ne garantissent pas les performances futures, et ne constituent pas des indicateurs fiables des performances futures.

Les informations contenues dans ce document ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au mois de juin 2022.

Amundi Asset Management, "Société par actions Simplifiée" SAS, ayant son siège social 91-93, boulevard Pasteur, 75015 PARIS, immatriculée sous le n° Siren 437 574 452 RCS Paris. Amundi Asset Management est agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le numéro GP 04000036

Amundi Immobilier - Société Anonyme - Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 PARIS - Siren : 315 429 837 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le N°GP 07000033 - Code APE : 6630Z

Amundi Private Equity Funds - Société Anonyme - Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 PARIS - Siren : 422 333 575 RCS PARIS - Société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 99 015 - Code APE : 6630Z

Amundi Transition Énergétique - Société par actions simplifiée - Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - Siren : 804751147 RCS Nanterre - Siret : 80475114700021 - Identification TVA : FR83804751147 - Code APE : 6420Z

CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 53 445 705 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 01-056 - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - 399 392 141 RCS Paris

BFT Investment Managers, Société anonyme au capital social de 1 600 000 euros, ayant son siège social au 90, boulevard Pasteur, 75015 PARIS, immatriculée sous le n° Siren 334 316 965 RCS Paris. BFT Investment Managers est agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le numéro GP 98026

Étoile Gestion, Société anonyme au capital social de 29 000 010 euros, ayant son siège social 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris, immatriculée sous le n° 784 393 688 RCS Paris. Tél. : 01 76 37 81 00. Étoile Gestion est agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le numéro GP 97002

Société Générale Gestion - Société anonyme au capital de 567 034 094 euros ayant pour numéro d'identification 491 910 691 RCS Paris - Numéro d'agrément AMF GP-09000020 - Siège social : 90 boulevard Pasteur 75015 Paris - France.

Composition : Atelier Art6 - Photos : ©Delporte / © IStockPhotos / Unsplash : coralie-meurice, jeremy-bishop, jon-tyson, mariana-proenca, mikael-kristenson.